

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 NOVEMBRE 2021**

**N° 2021-15**

**Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 25 juin 2021**

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 5 novembre 2021,

**DELIBERE :**

**Article 1 :** Le procès-verbal du conseil d'administration du 25 juin 2021 joint à la présente délibération est approuvé.

**Article 2 :** La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente

  
Emmanuelle PRADA-BORDENAVE

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JUIN 2021

### Présentiel et Audio/Visio conférence

#### Membres participants :

##### Présidente,

Mme Emmanuelle PRADA-BORDENAVE, conseillère d'État.

##### Représentants de l'État :

M. Thierry COURTINE, chef du service de la recherche et de l'innovation, ministère de la transition écologique;

M. Emmanuel de LANVERSIN, directeur adjoint de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, ministère de la transition écologique, titulaire ;

M. Patrick SOULÉ, adjoint au directeur général de la prévention des risques, ministère de la transition écologique, titulaire ;

Mme Isabelle MELLIER, adjointe au sous-directeur filière forêt-bois, direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, ministère de l'agriculture et de l'alimentation, suppléante ;

M. le colonel Bruno CHABLE, chef de la division transformation - capacités du Commandement pour les opérations interarmées (CPOIA), ministère des armées, titulaire ;

M. Pascal ESTRAILLIER, conseiller scientifique, chargé de mission, direction générale de la recherche et de l'innovation, ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, titulaire ;

M. Guillaume BENNET, adjoint au chef du bureau de logement, de la ville et des territoires, direction du budget, ministère de l'action et des comptes publics, suppléant ;

Mme Isabelle OUDET-GIAMARCHI, sous-directrice des missions foncières de la fiscalité du patrimoine et des statistiques, sous-direction GF-3, ministère de l'action et des comptes publics, titulaire ;

M. Pierre CHASTANET, chef du pôle transverse d'information géographique et de géomatique, direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ministère de l'intérieur, titulaire.

##### Représentants de la filière forestière :

Mme Claire HUBERT, directrice générale du centre national de la propriété forestière, titulaire ;

M. Bertrand MUNCH, directeur général de l'office national des forêts, titulaire.

##### Personnalités qualifiées :

M. Vincent SAINT-AUBIN, président de l'ordre des géomètres-experts, titulaire ;

M. Charles HUOT, président du pôle de compétitivité Cap Digital 2019, fondateur et président directeur général de People in the Sun, titulaire ;

Mme Blandine VINSON-ROUCHON, ingénieure générale de l'armement 2<sup>ème</sup> section, titulaire.

##### Représentants du personnel :

Mme Eric PEYROUSE, titulaire (CFDT) ;

Mme Pascale FAVÉ, titulaire (CFDT) ;

Mme Carine DUMAS, suppléante (CFDT) ;

Mme Anne SAMICA, titulaire (CGT) ;

M. Benjamin BRIANT, titulaire (CGT) ; jusqu'à 10h

Mme Nadine CADIOU, suppléante (CGT) ; après 10h

M. Philippe DUMOULIN, titulaire (UNSA).

**Membres titulaires absents excusés :**

M. François MOREAU, délégué ministériel en charge du numérique, ministère de l'agriculture et de l'alimentation, titulaire ;

M. Arnaud DUNAND, adjoint au sous-directeur gestion des aides de la PAC, ministère de l'agriculture et de l'alimentation, titulaire ;

M. Mehdi AOUAT, chef du bureau du logement, de la ville et des territoires, direction du budget, ministère de l'action et des comptes publics, titulaire ;

Mme Laurence FORTIN, vice-présidente du conseil régional de Bretagne, chargée de l'aménagement territorial, titulaire ;

M. Timothée ROYER, titulaire (CFDT).

**Participent avec voix consultative :**

M. François RAYMOND, contrôleur budgétaire de l'IGN ;

M. Sébastien SORIANO, directeur général de l'IGN ;

M. Frédéric DEVAUX, agent comptable de l'IGN.

**Participent également à la séance sans voix délibérative :**

Mme Odile OUSSET, responsable du métier environnement géophysique en charge des domaines relatifs à la géographie, l'hydrographie, l'océanographie et la météorologie, direction générale de l'armement, ministère des armées, suppléante ;

Mme. Pascale TORT, contrôle budgétaire de l'IGN ;

M. François BOURASSIN, suppléant (CFDT) ;

Mme Nadège CHEDAL-ANGLAY, suppléante (CFDT) ;

M. Matthieu LE MASSON, suppléant (CGT) ;

Mme Oriane GAUFFRE, cheffe du bureau de la tutelle, service de la recherche et de l'innovation, ministère de la transition écologique ;

M. Yannis IMBERT, chargé de tutelle de l'IGN, service de la recherche et de l'innovation, ministère de la transition écologique ;

Mme. Julie PAVAN, chargée de tutelle de l'IGN, service de la recherche et de l'innovation, ministère de la transition écologique ;

M. Alain BLAZEKOVIC, chargé de tutelle de l'IGN, service de la recherche et de l'innovation, ministère de la transition écologique ;

Mme Jeanne STRAUZ, secrétaire générale de l'IGN ;

M. Patrick LEBOEUF, secrétaire général adjoint de l'IGN ;

M. Jérôme GIUDICELLI, directeur des ressources humaines de l'IGN ;

Mme Anaïs AUBERT, conseillère auprès du directeur général de l'IGN ;

Mme Dominique JEANDOT, directrice de la communication de l'IGN ;

Mme Magali STOLL, directrice des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN ;

Mme Blandine MARCHAND, directrice des systèmes d'information de l'IGN ;

M. Jean-Baptiste BAUBEAU, chef du service des affaires financières et du contrôle de gestion de l'IGN ;

Mme Catherine DESTANDAU, cheffe du service des achats et des marchés de l'IGN ;

Mme Aurélie MAUROY, cheffe de la mission juridique de l'IGN ;

M. Emmanuel LACROIX, chef du service de l'immobilier et de la logistique ;

M. Jean-François BUGEAU, chef du département politique immobilière ;

M. Jonathan RENAULT, pilote du programme Géoplateforme de l'IGN

Mme Christelle DION, assistante de la secrétaire générale de l'IGN ;

M. Emmanuel BISSON, transcripateur de la Compagnie des rédacteurs.

Présents et représentés : 21



## **Ouverture de la séance du conseil d'administration à 9h30**

### **1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 12 mars 2021 (délibération n° 8)**

Le procès-verbal n'appelle pas de remarque particulière.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Pour : 21                      Abstention : 0                      Contre : 0

### **2. Présentation par le Directeur général de l'IGN de l'exercice stratégique Géo-communs**

**M. Sébastien SORIANO** rappelle qu'il avait présenté, lors du conseil d'administration du 12 mars 2021, un certain nombre d'intentions relatives à l'exercice Géo-communs situés dans le cadre du rapport Faure-Muntian sur les données souveraines, de la mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance, de la stratégie d'appui aux politiques publiques, de l'ouverture des données et de la transformation de l'action publique.

Cet exercice comprenait un premier volet avec le plan d'actions #IGN2021 au sujet duquel se tiennent les dernières réunions d'arbitrage.

En parallèle, une consultation publique concernant les Géo-communs a été lancée et a recueilli 160 contributions d'administrations, d'entreprises, d'associations et de particuliers dont une synthèse est en cours d'élaboration. Une cinquantaine d'agents de l'IGN ont été immergés chez des partenaires de l'institut pour mieux comprendre le regard des autres sur l'établissement, quatre séquences de débats ont rassemblé près de 1 000 agents de l'IGN et un séminaire de deux jours a réuni une centaine de personnes, dont une vingtaine d'extérieurs, pour finir d'enrichir les réflexions sur la vision Géo-communs.

Cet exercice se traduira par la définition de sept ambitions dont deux sont mises en avant par le directeur :

- la première vise à construire un écosystème élargi dans lequel l'IGN jouera un rôle d'encapaciteur de la Géo-donnée. Cette ambition est portée par la Géoplateforme et la fabrique des Géo-communs qui permettront de créer des alliances notamment de collecte d'informations. L'un des défis est de multiplier l'utilisation des données par un plus grand partage des outils ;
- la deuxième ambition consiste à placer l'IGN en posture d'observateur continu du territoire. Il s'agit de passer d'un système de versions à un système d'observatoire continu et plus précis, notamment dans les domaines agricole et urbain. L'IGN est déjà engagé avec la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) sur le suivi de l'artificialisation des sols et cette ambition s'appuiera sur des acquisitions multisources (prise de vues aériennes, images satellites, LIDAR...) et sur une montée en puissance de l'intelligence artificielle.

Cette stratégie donne lieu à un dialogue continu avec les tutelles et le directeur général propose de tenir le conseil d'administration régulièrement informé des prochaines étapes.

**La présidente** constate que cette stratégie, dont le déploiement a déjà débuté, répond bien aux préoccupations du moment grâce aux possibilités d'interaction des nouvelles technologies. Elle note, également, que celles-ci sont dominées par les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et



Microsoft) et qu'en dehors de la randonnée, l'IGN reste trop peu connu des citoyens et ses outils trop peu partagés.

**Mme Anne SAMICA** prend acte qu'un grand débat a été ouvert où la parole apparaît libre, en interne comme à l'externe, et qu'un séminaire s'est effectivement tenu, mais principalement avec des cadres de l'institut, pour définir les nouvelles grandes ambitions de l'IGN. La démarche Géo-communs avance donc à grands pas et la direction ne lésine pas sur les moyens puisque le budget pour lancer cette démarche est d'environ 400 000€. Cependant, sous couvert d'explorer de nouveaux horizons, la direction générale veut faire adhérer les agents à la nouvelle réalité de la gratuité des données sans compensation, à la poursuite de la baisse de la subvention pour charge de service public (SCSP), à la baisse des effectifs, à la recherche de partenariats public-privé, et à l'externalisation tous azimuts des activités de l'IGN. Cette dernière étant présentée comme la seule alternative aux baisses des moyens des services publics. Mme Anne SAMICA s'interroge sur le but recherché : celui de répondre aux besoins du public et des politiques publiques ou, plutôt, à celui des intérêts privés. Elle craint que discuter des Géo-communs sans aborder les problèmes d'effectifs, de moyens et de formations fasse courir un risque pour la santé des agents. Car, si l'histoire a montré que la volonté d'adaptation des personnels aux évolutions a toujours existé, celle-ci ne devait pas s'accompagner d'une perte de sens du travail collectif, de l'isolement des individus et, donc, de risques psychosociaux. Ainsi, la CGT attend des dates de négociation pour discuter des revendications du personnel, particulièrement suite au plan d'actions #IGN2021 qui va beaucoup bousculer les agents, et n'entend pas que l'on transforme le service public en place de marché.

**M. Thierry COURTINE** félicite l'établissement pour la démarche d'écoute, interne et externe, de tous les écosystèmes. Il trouve la démarche des « explorateurs » assez créative, permettant à des équipes d'aller voir des pratiques autres. D'après les premiers retours, cette initiative donne l'image d'un IGN qui s'ouvre, qui est à l'écoute, au contact, ce qui lui semble aller dans la bonne direction. Mais cette nouvelle stratégie soulève évidemment des questions sur les moyens notamment budgétaires. La signature d'un contrat d'objectifs et de moyens (COM), à l'image de ce qui a été fait avec Météo-France, est en cours de réflexion pour donner à l'établissement une vision pluriannuelle de ces moyens. La tutelle estime qu'un engagement de cette nature est important dans le cadre de cette transformation.

**M. Éric PEYROUSE**, pour la CFDT, estime qu'il faut d'abord penser au service public et que l'IGN doit disposer de suffisamment de moyens pour répondre à cette ambition. S'il ne conteste pas la place de l'intelligence artificielle dans le futur, il est, néanmoins, sûr que, sans développeurs et sans agents qualifiés, elle ne fonctionnera pas. D'autre part, il note que le directeur général a décidé d'étendre la gratuité des fonds numériques de cartographie à tous les usages dont la finalité est professionnelle, tandis qu'il les maintient payant pour les particuliers. Il se demande, dans ces conditions, où est le service public quand cela revient à faire payer aux citoyens une deuxième fois la carte.

**M. le colonel Bruno CHABLE** considère que la démarche des Géo-communs est très pertinente et que le ministère des Armées dispose, en interne, d'un réseau de correspondants géographiques utilisateurs de cartes qui pourrait apporter sa part à la réflexion en cours. Ainsi, il rappelle qu'au-delà des nouvelles technologies, la bonne lecture des cartes reste prégnante, et qu'elle est au cœur des usages militaires, sur le territoire national comme sur les théâtres d'opérations externes. Il note, ainsi, que, suite à quelques accidents, la réflexion se poursuit sur la manière de représenter et de mettre à disposition la donnée et que l'IGN est également attendu sur ce point.

**M. Sébastien SORIANO** répond que deux des sept ambitions portent sur la cartographie et que la recherche conduit des projets très prometteurs sur la représentation cartographique. Ensuite, concernant les interventions des représentants du personnel, le directeur affirme être en accord



avec le fait de ne pas transformer le service public en place de marché. Il pense que la gratuité des données est d'abord un enjeu de démocratie et que, si des entreprises se saisissent de données ouvertes à tous, cela ne transforme pas pour autant l'État en une place de marché.

**La présidente** confirme que le conseil d'administration restera très attentif à ce qui fait la richesse de l'IGN, c'est-à-dire aux hommes qui le composent. L'établissement a accumulé, depuis des décennies, des savoirs qui doivent être préservés et servir à ses ambitions. Elle souhaite que la direction du budget et la tutelle accompagnent l'établissement sur les aspects budgétaires et les questions de ressources humaines car le besoin en agents qualifiés est une réalité. Elle estime que l'IGN ne pourra pas faire face à cette révolution technologique sans offrir au personnel l'accès à des qualifications et sans permettre à l'institut de recruter les compétences qui lui font défaut pour réussir cette transformation.

**M. Philippe DUMOULIN** précise que l'UNSA n'est pas opposée par principe à cette stratégie et tient à ce que l'IGN s'appuie sur ses valeurs et compétences partout en France et dans tous ses sites.

### **3. Définition des principes résiduels de tarification (délibérations n° 9 et 10)**

**Mme Jeanne STRAUZ** explique que suite au passage à la gratuité des bases de données de l'IGN au 1<sup>er</sup> janvier 2021, il est apparu important à la direction générale de réfléchir à l'évolution de la tarification des données qui restaient payantes. Ainsi, en application de la délibération du 4 décembre 2020 sur l'évolution de la tarification des licences, le directeur général a décidé d'étendre la gratuité des fonds numériques de cartographie (SCAN 25, SCAN 100 et SCAN OACI) à tous les usages dont la finalité est professionnelle, et ce afin de compléter et de simplifier leurs conditions d'utilisation et notamment de préparer l'ouverture des Géo-services.

**M. Sébastien SORIANO** rappelle qu'avant cette décision, la gratuité était déjà accordée de fait aux administrations publiques et, qu'en faisant ce choix, il a souhaité élargir la gratuité le plus possible. Il compte poursuivre cette démarche mais l'équation économique de l'IGN ne le lui permet pas pour l'instant. Aujourd'hui, la gratuité auprès du grand public remettrait en cause des sources de financement important, des partenariats et potentiellement les ressources apportées par la carte papier, puisque la mise en open data des scannages de cartes sur certaines zones touristiques pourraient ouvrir une concurrence directe. Ainsi, la décision d'élargir la gratuité à l'ensemble des utilisateurs professionnels, qu'ils soient publics ou privés, paraît un bon compromis et permettra de redéployer une partie des agents en charge de ces contrats sur d'autres priorités.

**Mme Jeanne STRAUZ** présente la délibération qui définit la politique résiduelle de tarification des produits et services de l'IGN. Celle-ci a trois objets. Le premier est de simplifier la politique tarifaire des produits édités par l'IGN et destinés au marché grand public. Jusqu'à présent, ces barèmes étaient soumis à l'approbation du conseil d'administration tous les ans contrairement à ceux du marché professionnel qui, eux, faisaient l'objet d'une délégation au directeur général. Dans le contexte du passage à la gratuité, il est proposé de déléguer, également, au directeur général le pouvoir de fixer le contenu de l'offre grand public, ainsi que les tarifs, en fonction des segments de marché. Le deuxième objet est d'ajouter un principe de possibilité de remises avant-vente. Enfin, le dernier objet est de grouper dans une délibération unique la définition des principes commerciaux de tarification à destination des professionnels et du grand public. Le directeur général informant le conseil d'administration à chaque réunion sur les décisions prises en application de cette délibération.

De plus, pour faire suite à une remarque du contrôle budgétaire, il est proposé de modifier une



délibération du 6 novembre 2020 sur les remises, ristournes et admissions en non-valeur. Étant donné qu'il s'agit de remises plus ponctuelles et plus suggestives, il est proposé de fixer le montant de cette délégation à la hauteur de 20 000 €. Cette délibération n'étant pas assortie d'une obligation d'information du conseil d'administration, compte tenu des montants concernés.

**La présidente** demande à l'agent comptable s'il souhaite s'exprimer sur ces deux délibérations.

**M. Frédéric DEVAUX** confirme que ces deux délibérations visent à simplifier le fonctionnement de l'établissement et que, par conséquent, elles lui semblent utiles.

**M. François RAYMOND**, contrôleur budgétaire, ne formule pas non plus d'observations particulières.

**Mme Anne SAMICA** et **M. Benjamin BRIANT** disent que la CGT votera de façon partagée sur la première délibération puisque, s'ils ne sont pas opposés à la gratuité, ils regrettent que cette gratuité ne soit pas compensée.

La délibération n° 9 est adoptée à la majorité des membres votants.

Pour : 17                      Abstention : 0                      Contre : 4 (3 CFDT, 1 CGT)

La délibération n° 10 est adoptée à la majorité des membres votants.

Pour : 17                      Abstention : 0                      Contre : 4 (3 CFDT, 1 CGT)

#### **4. Admission en non-valeur des créances Intermap (délibérations n° 11)**

**M. Frédéric DEVAUX** explique qu'une concession de licence d'exploitation de données a été signée en 2009 entre l'IGN et une société américaine, Intermap Technologie Inc. À l'issue de ce contrat d'une durée de trois ans, 259 000€ ont été facturés à ce client, qui n'a payé que 125 000€. Il demeurerait, donc, un reliquat de 134 000€ à recouvrer. En 2013, cette société a proposé de régler les factures impayées en nature par une livraison de modèles numériques de terrain (MNT). La qualité des données proposées étant considérée comme insuffisante, cette offre n'avait pas été acceptée. En 2014, elle a proposé de solder sa créance par une transaction visant à payer 60 000€ et, pour l'IGN, de renoncer au recouvrement de 74 000€. La complexité des procédures judiciaires aux États-Unis et leurs coûts associés, ainsi que la couverture des coûts engagés par l'IGN par le montant des factures déjà encaissées, avait alors conduit l'institut à ne pas donner suite à cette proposition.

Ainsi, en l'absence de base juridique, l'agent comptable n'avait pu engager aucune poursuite pour opérer le recouvrement et les 134 000€ sont toujours dus à l'institut. Il est proposé aujourd'hui au conseil d'administration de les passer en admission en non-valeur mais l'agent comptable précise que cette opération ne vise qu'à effacer sa prise en charge dans la comptabilité et non pas à éteindre cette créance. Si Intermap devait signer un nouveau contrat avec l'IGN, il serait toujours possible d'engager une procédure pour compenser cette ancienne créance. L'admission en non-valeur n'aura pas non plus de portée sur le résultat comptable ni sur le résultat budgétaire de l'établissement en 2021, puisque les sommes ont déjà été provisionnées dans les comptes de l'IGN. Il rappelle, également, pour information, que le montant moyen des admissions en non-valeur, ces dix dernières années, a été 83 000€ par an.

**Mme Anne SAMICA** comprend que l'IGN n'a guère le choix étant donnée la lourdeur des procédures. Cependant, cela lui donne l'impression que les entreprises américaines bénéficient d'une certaine impunité. Elle demande comment l'État pourrait soutenir les établissements français pour que les

entreprises étrangères honorent leurs dettes. Ceci étant, malgré une bonne compréhension de la démarche, la CGT s'abstiendra sur cette délibération.

La **présidente** rappelle que, comme l'a souligné l'agent comptable, la démarche est purement comptable et que la créance n'est pas rayée bien qu'elle sorte de la comptabilité.

**M. Thierry COURTINE** ajoute qu'il a bien noté que si l'IGN retravaillait avec cette société américaine, cela permettrait de réactiver cette créance pour tenter de la recouvrer.

**M. Philippe DUMOULIN** s'interroge sur les possibilités offertes pour interdire à cette société de répondre à de nouveaux marchés de l'IGN et s'il n'est possible de se prémunir de pareille mésaventure.

La **présidente** confirme que l'IGN ne peut pas empêcher la société de candidater à un marché public mais il serait, alors, obligé de prélever la somme due au moment de l'exécution du marché. Cependant, il est très peu probable qu'une entreprise américaine en difficulté candidate, de nouveau, à un marché de l'établissement.

**Mme CHEDAL-ANGLAY** précise que la CFDT comprend l'admission en non-valeur, mais s'abstiendra, également, car elle s'interroge sur le risque que ces admissions induisent dans la comptabilité.

La délibération n° 11 est adoptée à la majorité des membres votants.

Pour : 16                      Abstention : 5 (CFDT et CGT)                      Contre : 0

#### **5. Durée d'immobilisation et à l'inscription à l'inventaire des biens de l'IGN (délibération n° 12)**

**Mme Jeanne STRAUZ** rappelle que ce sujet a été largement abordé lors du conseil d'administration du 6 novembre 2020 et qu'il est, aujourd'hui, proposé de compléter le tableau fixant la durée des amortissements pour trois bases de données : le RGE ALTI (anciennement BD ALTI) (durée de sept ans, motivée par la volonté d'une mise à jour plus régulière) ; la BD LIDAR HD (durée de sept ans, sur la base de la capacité de l'institut à couvrir l'ensemble du territoire) ; le PCRS Images (durée de cinq ans, compte tenu du rythme de mises à jour envisagé pour cette base de données).

**M. Frédéric DEVAUX** et **M. François RAYMOND** n'expriment pas d'opposition à cette inscription.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Pour : 21                      Abstention : 0                      Contre : 0

#### **6. Point d'information sur la Géoplateforme et sélection d'un hébergement de type cloud pour la Géoplateforme dans le cadre du support contractuel « Services d'informatique en nuage » (IaaS/PaaS) de l'UGAP (délibération n° 13)**

**Mme Magali STOLL** indique, en introduction, que la ministre de la transition écologique s'est déclarée très sensible au projet de Géoplateforme, qui vise à doter la puissance publique d'une infrastructure pour l'ensemble des données géographiques françaises. Le 25 mars 2021, la ministre de la transformation et de la fonction publiques a insisté fortement sur le rôle que doit jouer l'IGN en tant que chef de file de ce projet ambitieux. L'ambition, qui a été clarifiée avec le directeur général, doit se traduire par la construction progressive et incrémentale de cette infrastructure. L'enjeu est de



fournir des fonctionnalités pertinentes dès 2021 et de constituer le socle technique en 2022 pour permettre de sortir l'infrastructure du Géoportail de l'hébergement Oshimae en fin de vie. Comme pour tout projet ambitieux de système d'information de l'État, le dossier, porté par la secrétaire générale du ministère de la transition écologique, a été transmis en juin 2021 à la direction interministérielle du numérique (DINUM) pour validation.

En parallèle, l'IGN est en cours de finalisation de l'appel d'offres pour sélectionner l'industriel responsable du développement et de la maintenance de la Géoplateforme. Celui-ci sera distinct de l'hébergeur, même s'il existera un lien entre les deux. Il est proposé au conseil d'administration de prendre deux décisions : la première sera de recourir à l'union des groupements d'achats publics (UGAP) pour sélectionner un hébergement de type cloud et la seconde pour que la société OVH Cloud soit désignée pour cet hébergement.

**Mme Blandine MARCHAND** rend compte des travaux qui ont été effectués pour la sélection de cet hébergement dont l'enjeu est de disposer d'une infrastructure mutualisée pour la gestion et la diffusion d'informations géographiques. L'établissement a cherché une offre d'hébergement robuste, performante, élastique (c'est-à-dire pouvant s'adapter à de nouveaux besoins de façon rapide, voire ponctuelle, par exemple après une action de médiatisation comme une annonce à un journal télévisé) et pérenne, notamment pour éviter de nouvelles migrations coûteuses. Les critères de pérennité et d'élasticité ont conduit à éliminer les solutions reposant sur des équipements physiques dédiés chez un fournisseur industriel. A contrario, les offres d'informatique en nuage offrent ces garanties de robustesse, de performance, d'élasticité et de pérennité. Elles proposent aussi des services à forte valeur ajoutée. Dans ses conclusions, l'audit de sécurisation du Géoportail conduit, fin 2019-début 2020, par la DINUM, a recommandé de s'appuyer sur une solution d'hébergement de type « *cloud public* », porté par un fournisseur privé dont c'est le métier. Cette recommandation est, donc, suivie. L'établissement a privilégié les solutions qui réduisent le délai de passation du marché.

Le marché UGAP de fourniture de services en nuage permet de répondre aux enjeux et aux contraintes. Il correspond à la mise à disposition par un mandataire d'un catalogue d'offres de *cloud public*. Ainsi, l'IGN peut bénéficier d'une sélection d'offres de fournisseurs et de tarifs préférentiels. Ce marché est disponible jusqu'en mai 2023, avec possibilité de le renouveler pour deux périodes de six mois. À l'issue de ce marché, c'est le mandataire qui est remis en compétition, non les offres qui sont sous-jacentes. La probabilité de continuer avec le même fournisseur de *cloud* est donc quasiment garantie.

Sur la base des critères techniques, trois fournisseurs ont été présélectionnés : OVH Cloud, Microsoft Azure, Amazon Web Service. L'IGN leur a demandé de chiffrer un besoin de capacité, puis a rencontré chacun des candidats pour qu'ils affinent et remettent leur meilleure offre. À l'issue de la procédure, l'offre d'OVH Cloud arrive en tête du classement financier, à 530 000€, contre 700 000€ pour Amazon Web Service et 892 000€ pour Microsoft Azure. Sur le plan technique, l'absence d'un service de sécurité des systèmes d'information a été relevée dans l'offre d'OVH Cloud sans que cela ne remette en cause le classement.

L'analyse des offres a été présentée en commission des marchés le 9 juin 2021 qui a validé le choix de retenir la proposition d'OVH Cloud.

**La présidente** donne la parole au contrôleur budgétaire et à la tutelle pour s'enquérir d'éventuelles demandes de complément d'information.

**M. François RAYMOND** n'a pas de questions particulières à ce stade, il lui semble que le dossier a été bien expertisé.



**M. Patrick SOULÉ**, membre de la commission des marchés, estime qu'il est utile de s'appuyer sur les « sachants » dans ce genre de choix et, en l'occurrence, le candidat OVH Cloud s'imposait avec évidence.

**M. Thierry COURTINE** confirme que ce dossier est d'une haute importance pour la tutelle. Sur des sujets aussi techniques, l'expertise de la DINUM a été précieuse. Le choix d'OVH Cloud, qui est un acteur majeur du *cloud* européen, est sécurisant pour créer une plateforme indispensable dans les années à venir. La tutelle est très satisfaite de voir ce dossier avancer aussi positivement.

La **présidente** demande la part de l'IGN dans le portage de cet outil notamment en ce qui concerne les applications qui pourraient être demandées par d'autres administrations et souhaite savoir si cette infrastructure sera bien ouverte et accueillante pour des partenaires.

**M. Thierry COURTINE** confirme que, du point de vue de l'État, la Géoplateforme n'est pas qu'un outil IGN pour l'IGN, mais bien un outil au service du rayonnement de l'IGN et en appui à des politiques publiques pour le compte d'autres administrations, en lien aussi avec les collectivités locales. Car le partage et la coopération avec ces collectivités est un sujet importants pour l'avenir, car celles-ci portent une grande partie des informations des politiques publiques décentralisées.

La **présidente** demande si la maîtrise d'ouvrage sera partagée avec d'autres acteurs publics.

**M. Thierry COURTINE** répond que la tutelle et l'IGN travaillent à la constitution d'un comité de pilotage de la Géoplateforme qui soit interministériel.

La **présidente** demande si l'infrastructure sera comptablement une infrastructure de l'établissement.

**M. Thierry COURTINE** répond que oui car elle est d'abord un outil de l'établissement, dans la continuité du Géoportail, au service d'autres acteurs. Un certain nombre d'éléments utilisés pourront potentiellement générer des ressources propres. Le rôle de l'IGN sera un rôle de pilotage car l'établissement sera l'opérateur de la Géoplateforme de référence pour l'État.

**M. Matthieu LE MASSON** explique que la CGT votera favorablement sur cette délibération puisque cette démarche via l'UGAP vise à faire réaliser un gain de temps et d'argent. Ceci étant, il met en garde sur la reproduction d'un schéma à trois ; l'IGN, le fournisseur et l'hébergeur, ce schéma conservant le même risque de dissension que celui avec Thalès et OSHIMAE. Pour cette raison, la CGT souhaite qu'en interne l'établissement se dote d'une expertise humaine suffisante pour suivre ce dossier, ce qui n'est pas le cas en ce moment.

**M. Philippe DUMOULIN** indique que l'UNSA votera également pour cette délibération. Il est satisfait que l'IGN ait réussi à éviter les GAFAM et espère que ce choix a bien respecté les procédures.

La **présidente** pense que la commission des marchés a veillé à se prémunir de tous risques de contentieux.

**M. Patrick SOULÉ** tient à rassurer le conseil d'administration : OVH Cloud est bien le moins-disant, son offre est meilleure que celles de Microsoft Azure et d'Amazon Web Service. La commission des marchés n'a fait aucun choix biaisé.

**M. Éric PEYROUSE** indique que la CFDT votera favorablement aussi et demande quelle est la garantie prise par l'établissement en prenant l'hébergeur le moins-disant, alors que les flux seront de plus en



plus importants. Il ne voudrait pas que l'IGN retombe dans les travers d'OSHIMAE, car, alors, tous les utilisateurs en pâtiraient, à commencer par le service public.

**M. Blandine MARCHAND** assure que l'offre industrielle d'OVH Cloud est sans comparaison avec celle d'OSHIMAE, qui n'avait pas du tout la même envergure. Les besoins de la Géoplateforme ne sont pas énormes par rapport à la capacité proposée par OVH Cloud. De plus, il faut savoir que le dispositif utilisera une technologie de diffusion de contenus (CDN) et qui permet de déporter la charge sur le réseau, c'est-à-dire que les requêtes déjà exprimées vers l'infrastructure sont mises en cache et réparties sur le réseau, si bien que lorsqu'un autre usager demande les mêmes données, le système va les chercher là où elles sont stockées en cache et non pas directement sur l'infrastructure, ce qui soulage d'autant les sollicitations de celle-ci.

**M. Sébastien SORIANO** indique qu'il a souhaité que la maîtrise d'œuvre soit très impliquée dans ces choix techniques et partage la confiance que les équipes informatiques ont pour travailler avec cet acteur.

La **présidente** précise que la délibération n'équivaut pas à une signature du marché, laquelle incombera au directeur. Ceci étant, elle entérine le recours au marché UGAP et à la meilleure offre, en l'occurrence, celle de la société OVH Cloud. Elle rappelle que l'IGN a besoin de sérénité, notamment financière, pour réaliser ce projet de Géoplateforme et il lui importe que la tutelle y soit attentive surtout après les souffrances vécues par le personnel, en particulier de la DSI, et après le mécontentement de nombreux usagers ces dernières années

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Pour : 21                      Abstention : 0                      Contre : 0

**M. Sébastien SORIANO** ajoute qu'il fera état de l'avancement de ce projet, transmis pour validation à la DINUM, et des commentaires de cette dernière au conseil d'administration.

#### **7. Approbation du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2020-2024 (délibération n° 14)**

**M. Patrick LEOEUF** explique que suite au conseil d'administration du 26 juin 2020 où les deux volets du SPSI (diagnostic et stratégie) avaient été présentés, ceux-ci ont été envoyés à la direction immobilière de l'État (DIE), aux ministères de tutelle, aux préfets des régions où sont implantés les sites de l'IGN, ainsi qu'au contrôle budgétaire pour validation. Le document présenté a été complété pour répondre aux retours notamment de la DIE et du contrôle budgétaire.

Il rappelle que la stratégie consiste à optimiser le parc immobilier, à adapter en permanence les surfaces occupées aux effectifs de l'établissement, et à tenir compte des nouvelles formes de travail. La DIE a établi, à ce sujet, en octobre 2020 un rapport sur l'immobilier public de demain qui apporte un certain nombre d'éclairage en termes d'aménagements futurs. Les actions du SPSI veillent aussi à entretenir le patrimoine immobilier de l'IGN en particulier sur Saint-Mandé où trois bâtiments sont vieillissants et au Marégraphe de Marseille, monument historique, qui nécessite une attention particulière avec des financements de la région, de la fondation du patrimoine et d'autres partenaires.

Un autre objectif est la modernisation du parc immobilier de l'IGN. Le plan de relance aidera, sur Saint-Mandé, à réaliser une rénovation énergétique du bâtiment P et à remettre en fonctionnement la géothermie du bâtiment B (qui ne fonctionne pas depuis sa livraison en 2014). La rénovation des



bâtiments K et L (3 M€ sur trois ans) devrait suivre et le système de contrôle d'accès modernisé. Des mises aux normes seront également effectuées pour les personnes handicapées.

L'institut s'inscrit dans les projets de cités administratives à Aix-en-Provence et Nantes (pour sortir de baux privés) et à Lyon et de partage d'implantations avec d'autres entités publiques comme à Saint-Mandé pour accueillir l'office français de la biodiversité (OFB) ou à Toulouse en allant sur le site du centre national d'études spatiales (CNES).

Le SPSI a été validé par la DIE le 14 juin 2021, par la sous-direction de l'action foncière et immobilière (SDAFI) du ministère de la transition écologique le 4 juin 2021, par la sous-direction de la logistique et du patrimoine immobilier du ministère de l'agriculture et de l'alimentation à la fin de l'année 2020 et par le contrôle général économique et financier le 8 juin 2021.

La validation du schéma est assortie de six recommandations concernant la poursuite de la complétude et de la mise à jour du référentiel technique, l'analyse des charges de fonctionnement élevées des sites de Saint-Mandé et de l'ENSG, la planification des opérations immobilières, l'engagement d'une démarche de suivi des consommations énergétiques, l'adhésion à l'outil de suivi des fluides interministériels (OFSI) de la DIE et la poursuite des échanges avec les missions régionales de la politique immobilière de l'État (MRPIE) afin d'optimiser les implantations.

A titre d'information, il précise que, très prochainement, IGN Caen déménagera dans les locaux de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Calvados, ce qui libérera le bâtiment d'Hérouville-Saint-Clair.

**M. François RAYMOND** remercie l'établissement pour ce travail précis et documenté. Les points à améliorer sont bien connus, notamment à Saint-Mandé, où les travaux envisagés devraient se traduire par des économies dans les dépenses de fonctionnement. Le SPSI intègre des efforts de rationalisation. Il faudra aussi qu'il intègre les conséquences de la crise sanitaire et le développement du télétravail, ce qui pourra faire l'objet d'analyses complémentaires, qui enrichiront le document.

**Mme Anne SAMICA** indique que la CGT votera pour ce SPSI, qui lui semble cohérent. Elle souhaite que lors des futurs déménagements soient bien prises en compte les conditions de travail des agents et de transport en commun, parce que cette dimension ne paraît pas être la préoccupation première des interlocuteurs en région. Il est important, selon la CGT, que les agents soient associés, bien en amont, aux projets de déménagement, afin qu'ils puissent avoir leur mot à dire.

**M. Éric PEYROUSE** demande si la rénovation des bâtiments K et L, où les conditions de travail sont très pénibles en été, est financée, ou pas, car il estime qu'il serait malvenu de les reporter une nouvelle fois.

**M. Patrick LEBOEUF** répond qu'une enveloppe de 3 M€ est mobilisée par l'IGN et qu'une enveloppe de 5 M€ a été réservée par la SDAFI pour cette rénovation. Cette opération doit être menée avec le projet immobilier de l'OFB dont le plan complet de financement, lui, est en cours de bouclage. Une fois celui-ci établi, les opérations de rénovation pourront être enclenchées.

**La présidente** souhaite que cette rénovation ne soit pas bloquée au motif de recherche de financement du projet OFB car ces bâtiments K et L de l'institut ont un besoin très important de rénovation énergétique.

**M. Thierry COURTINE** sait qu'il est nécessaire d'avancer sur le contenu du projet pour l'OFB et de boucler son financement.



**M. Sébastien SORIANO** indique que l'IGN est prêt à regarder si des conditions d'accueil pourraient être assouplies pour finaliser le projet OFB, notamment sur les places de parking et une nouvelle réduction du nombre de mètres carrés pour l'IGN. Mais, si l'établissement peut réaliser des efforts pour rendre le projet légèrement moins coûteux, il n'a pas les moyens d'y apporter davantage de fonds.

Sur un autre site, celui de Villefranche-sur-Cher, le directeur général demande qu'une réflexion sur la restitution à la DIE d'une partie des locaux et des terrains à l'État soit co-construite avec les agents de l'IGN et, le cas échéant, avec les partenaires.

**M. le colonel Bruno CHABLE** demande des précisions sur les coûts de maintenance élevés du bâtiment A de Saint-Mandé.

**M. Patrick LEBOEUF** répond que ces bâtiments, beaucoup plus vertueux sur le plan environnemental, nécessitent des entretiens coûteux. Ainsi, de grosses opérations de maintenance sur la géothermie ont commencé après dix ans de fonctionnement et, d'un point de vue financier, ce qui est souvent économisé en fluides se retrouve perdu en coûts de maintenance technique.

**M. Emmanuel LACROIX** précise, aussi, que sur le site de Saint-Mandé, le gardiennage 7J/7 - H24 participe, pour une bonne part, aux coûts de fonctionnement élevés.

**La Présidente** suggère que Météo France aide à supporter ces coûts et insiste sur l'importance de rénover ces vieux bâtiments K et L en mauvais état.

La délibération n°14 est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Pour : 18                      Abstention : 3 (CFDT)                      Contre : 0

#### **8. Point d'information sur le LIDAR HD**

**Mme Magali STOLL** rappelle que les enjeux du projet LIDAR HD sont de couvrir le territoire national en cinq ans, de diffuser les données brutes et les données traitées et d'accompagner les politiques publiques (prévention des risques, connaissance de la ressource forestière, amélioration des contrôles de terrain dans la politique agricole commune...). Ce projet, qui constitue un saut qualitatif important, en terme de précision, est mené par une équipe chargée de réaliser l'ensemble des travaux et s'appuiera sur des sous-traitants pour l'acquisition des données. Des personnes en contrats à durée déterminée (CDD) seront également recrutées. Un comité de pilotage interne a été mis en place et un comité de concertation avec les différents commanditaires pour planifier les travaux. Les premières acquisitions sont analysées pour s'assurer que les données permettront bien de répondre aux différents besoins d'appui aux politiques publiques car ceux-ci peuvent parfois être contradictoires.

Elle termine en indiquant que la convention d'attribution d'une partie des financements, provenant du fond de transformation de l'action publique, a été signée, pour un montant de 21,5 M€.

**M. Patrick SOULÉ** se réjouit de la mise en place de ce projet majeur, doté d'un budget de 60 M€, qui permettra d'améliorer la cartographie des zones inondables.

**M. Bertrand MUNCH** confirme combien ce projet est important pour le ministère de l'agriculture et pour l'office national des eaux et forêts (ONF). Certains, dont les collectivités locales, s'interrogent



sur les apports de l'outil LIDAR HD, notamment sur les terrains montagneux et dans les massifs forestiers. En effet, le réchauffement climatique se traduit par des changements rapides et il s'agit de savoir si cet outil sera assez performant, assez discriminant (pour, par exemple, distinguer les différentes essences d'arbres) et performant pour travailler, en été et en hiver, afin de pouvoir mesurer l'évolution du couvert forestier face à ce phénomène qui s'accélère.

**Mme Isabelle MELLIER** souligne la participation financière importante du ministère de l'agriculture à hauteur de 22 M€ dans le cadre du plan France Relance. Elle indique que ce projet est suivi très attentivement par le ministère car, au-delà de l'acquisition, l'enjeu est de s'assurer que ces données LIDAR HD seront pleinement utilisées, en particulier par les acteurs de la filière forestière.

**La présidente** demande à la direction du budget si les exigences du fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) sont bien partagées avec les bénéficiaires des 60 M€ et si les pièces du dossier sont suffisamment connues des acteurs.

**M. Guillaume BENNET** répond que les modalités, telles que conclues dans les annexes aux conventions, sont normalement connues et suffisantes. Mais il reviendra vers le conseil d'administration s'il s'avérait que des modalités techniques, précisées au niveau de la commission européenne, conduisaient à des changements.

**M. Sébastien SORIANO** confirme la volonté très forte de l'IGN de travailler également à l'exploitation des données acquises notamment sur un certain nombre de sujets prioritaires comme la forêt. Pour autant, aujourd'hui, faute de crédits, ce projet d'exploitation n'est pas pleinement intégré à la feuille de route de l'IGN. Des échanges se déroulent avec le ministère de l'agriculture pour l'exploitation des données agricoles, mais pas encore pour les données forestières. L'IGN a identifié de forts besoins en recrutement de personnels spécialisés dans l'analyse de ces données mais encore faut-il que l'établissement en ait les moyens. Pour rappel, l'institut a dû faire face au retrait d'un sous-traitant chargé des relevés de terrain pour l'inventaire forestier en Corse, et il a dû pallier cette défection en redéployant des moyens internes.

**La présidente** saisit l'occasion de ce focus sur les besoins en recrutement futur de l'IGN pour présenter au conseil d'administration le nouveau directeur des ressources humaines de l'établissement, en poste depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021.

**M. Jérôme GIUDICELLI** se présente. Il est administrateur civil, a travaillé au ministère du travail, puis au sein d'un conseil régional, et a été DRH à la direction régionale Île-de-France de pôle emploi pendant cinq ans. Il est satisfait de rejoindre l'IGN pour mobiliser ses équipes au service de la stratégie de l'établissement.

**M. Éric PEYROUSE** demande si les acquisitions effectuées par les sous-traitants étaient d'une qualité satisfaisante ou si, l'IGN ou le prestataire devait reprendre certaines zones.

**Mme Magali STOLL** répond qu'effectivement des ajustements seront à réaliser par les sous-traitants, suite aux premières acquisitions mais que ces réglages sont une étape normale au démarrage d'un projet.

**M. Matthieu LE MASSON** évoque les difficultés de concilier des demandes parfois contradictoires et parfois extrêmes qui exercent une pression importante sur les personnels chargés de ce dossier. La CGT note aussi l'absence de 20 % du financement des 60 M€ du projet, ce qui constitue un risque majeur pour les années à venir. Il souligne, aussi, la place prépondérante occupée par la sous-traitance, y compris de l'étranger et déplore que le plan de relance français serve aussi à relancer les



américains. Sur le plan humain, il trouve choquant que l'IGN envisage de recruter des CDD alors qu'une embauche de personnes sous statut aurait pu engager l'établissement dans une démarche beaucoup plus pérenne puisque le directeur général venait, justement, de souligner le manque et le besoin de compétences sur ce sujet dans l'établissement.

Sur le sujet du financement du projet, la **présidente** demande comment seront consolidées les participations financières des collectivités ?

**M. Thierry COURTINE** estime que l'IGN a un positionnement à regagner sur ce sujet et il compte sur le conseil national de l'information géographique (CNIG) réactivé pour associer l'ensemble des acteurs sur ce projet, l'État, les collectivités locales mais aussi quelques grands acteurs privés qui contribuent aux politiques publiques. Par ailleurs, le ministère a lancé un grand chantier de revue des missions de création de la connaissance, au service de la décision, car plus de 80% de l'information est aujourd'hui géolocalisée, comparée, vérifiée et représentée sur des cartes et ces missions mobilisent plus d'un millier de fonctionnaires au sein du ministère de la transition écologique. Il trouve que la relation entre l'État et les collectivités locales doit être apaisée et les champs de coopération ouverts. À cet égard, la Géoplateforme porte un véritable enjeu dans les mois et les années à venir.

La **présidente** considère qu'il importe de clarifier le « qui décide quoi, quand et où ? ». De même qu'il faut réaliser un rodage technique, il faut veiller à un rodage des donneurs d'ordres, pour qu'il y ait une cohérence entre les différentes demandes parfois contradictoires. Quand il faudra rendre compte de l'utilisation des fonds, il faudra aussi que le bilan soit structuré.

**M. le colonel Bruno CHABLE** s'interroge sur la mise à jour de ces acquisitions.

**M. Sébastien SORIANO** répond que, pour le moment, celle-ci n'est pas prévue mais que, dans une logique d'observatoire en continu, celle-ci aurait un véritable intérêt. De la même façon, des compléments au niveau local, effectués avec des LIDAR terrestres ou aériens, pourraient être envisagés. La stratégie en ce domaine n'est pas encore complètement établie, mais la réflexion sur la mise à jour fera, à coup sûr, partie des chantiers.

## 9. Point d'information sur le RPG

**Mme Magali STOLL** rappelle que depuis 2014, à la demande du ministère de l'agriculture, l'IGN travaille à un registre parcellaire géographique (RPG), en contribuant chaque année à la mise à jour des surfaces non agricoles. Cette activité a vocation à être pérennisée. En 2020, l'IGN a été sollicité pour un autre type d'information : les îlots agricoles. Cette opération est échelonnée sur trois ans, de 2021 à 2023. Les contraintes de délai sont fortes, avec une ouverture de la campagne de déclaration le 1<sup>er</sup> avril de chaque année. Les travaux sont réalisés sous la forme d'une convention tripartite, entre l'IGN, le MAA et l'ASP (agence de services et de paiement). Ce cadre contractuel va évoluer dans les années à venir pour que la relation soit plus stratégique avec une vision davantage pluriannuelle. De nouveaux travaux sont aussi à préparer, en lien avec la nouvelle politique agricole commune (PAC), qui doit démarrer le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Celle-ci présentera des nouveautés importantes comme le suivi des cultures par les techniques satellitaires et l'intelligence artificielle. Le RPG est mené par des référents de l'IGN et par des contractuels au moment des pics de charge. L'année 2020 a vu un recrutement très important de CDD étant donné l'ampleur de la mise à jour mais le calendrier et l'enveloppe financière ont été respectés. Les données ont pu être fournies en temps et en heure.



**M. Matthieu LE MASSON** regrette, une nouvelle fois, que cette activité soit assurée en grande partie par des CDD. Il trouve dommage que l'établissement ne parvienne pas à se projeter sur le plus long terme. Ainsi, les 200 personnes en CDD de 2020 pourraient ne pas être les mêmes que les 200 personnes de 2021. En plus, ces personnes ne sont pas très bien rémunérées, ce qui contribue à la détérioration du climat social au sein de l'établissement.

**M. Éric PEYROUSE** rappelle que la CFDT préfère l'embauche d'agents sous statut que de CDD.

La **présidente** estime, quant à elle, que cette activité, si elle est pérenne, devrait pouvoir être prise en compte au niveau du plafond d'emplois. Il appartiendrait, alors, à l'IGN de faire preuve d'agilité et de déployer, le cas échéant, les personnels nécessaires pour faire face aux pics d'activité. Elle pense qu'il faut effectivement se demander si le RPG fait partie des missions de l'établissement sur le long terme ou pas.

**M. Guillaume BENNET** fait état de discussions sur le plafond d'emplois. Des ajustements ont été effectués l'année dernière, valables jusqu'en 2023. Au-delà de cette date, l'opportunité de pérenniser la mission reste à discuter.

**Mme Isabelle MELLIER** souligne que la PAC est aussi soumise à des évolutions saisonnières. La mise à jour des surfaces non agricoles est une activité annuelle récurrente, mais certaines exigences peuvent varier au regard des éléments de négociations ou des audits de la commission européenne. Ceci étant, elle remercie l'IGN pour le travail effectué dans la mise à jour du RPG et rappelle l'importance de ce sujet pour la politique agricole.

**M. Sébastien SORIANO** explique que l'IGN a pris la décision de ne plus mobiliser ses agents, ou alors de manière très marginale, sur la fonction de saisie, et de concentrer leur valeur ajoutée sur les opérations de contrôle. Ceci étant, si le plafond d'emplois le permettait, en formant ses agents à de la saisie polyvalente et en les faisant travailler sur trois ou quatre projets différents il serait tout à fait possible de ne plus avoir besoin de recourir aux CDD puisque, après le recalage des îlots, le travail sur le RPG devrait consister en une simple mise à jour du référentiel.

## 10. Bilan de l'activité achats de 2020

**Mme Jeanne STRAUZ** présente le bilan de l'activité achats de 2020 et constate une stabilité du nombre d'appels d'offres ouverts et restreints en 2020 malgré la crise COVID-19. Le nombre de marchés adaptés est passé de 17 en 2018 à 22 en 2019 et 30 en 2020. 4 marchés ont été passés sans publicité dans le cadre de la crise COVID-19 (masques et gel hydro-alcoolique ou locations de PC portables pour le travail à distance). 11 accords-cadres ont été attribués, du fait notamment des acquisitions aéroportées sur le LIDAR HD et des travaux d'entretien des sites de l'IGN en Île-de-France.

Sur le plan contentieux, aucun référé contractuel n'est à signaler et 2 recours au fond contre l'établissement ont été rejetés.

6 réunions de la commission des marchés se sont tenues en 2020 et 69 commissions d'appels d'offres ont eu lieu, dont 16 en mode confiné.

Les défis à relever pour les achats de l'IGN sont de deux ordres : l'amélioration du suivi de l'exécution des marchés, notamment dans le cadre du développement de la sous-traitance et la mobilisation des équipes dans le cadre de la Géoplateforme.



Concernant la passation de marché subséquent d'accord-cadre de services important depuis le dernier conseil d'administration, seul un marché de plus de 1 M€ a été passé pour la constitution du PCRS Hauts-de-France. L'objet était de fournir des images orientées et des modèles numériques sur 33 000 km<sup>2</sup>, décomposés en quatre lots géométriques. Le marché subséquent total, d'une valeur de 3,5 M€, a été attribué à trois sociétés (Eurosense pour les lots 1 et 3, Géofit pour le lot 2 et Sintégra pour le lot 4).

## 11. Point d'information sur le contrôle budgétaire et comptable

**Mme Jeanne STRAUZ** rappelle que, le 6 novembre 2020, les membres du conseil d'administration ont reçu une présentation les informant de la volonté de l'établissement de s'engager dans la mise en œuvre d'un contrôle interne budgétaire et comptable, en application du décret sur la gestion budgétaire et comptable publique (décret GBCP).

L'IGN a travaillé, depuis, avec l'appui du contrôle budgétaire, et la note de cadrage ainsi qu'un calendrier de réalisation est présenté aux membres du conseil d'administration. L'ambition est de finaliser la cartographie des risques à l'automne avec une adoption durant le conseil d'administration du 5 novembre 2021.

**M. Frédéric DEVAUX** précise que, si la cour des comptes relève régulièrement dans ses rapports, un décalage entre la formalisation du contrôle interne au sein des établissements publics et ce qui est déjà déployé au niveau de l'État, l'IGN a la chance de pouvoir déjà présenter des comptes certifiés. De plus, le contrôle du formalisme est déjà annualisé par les commissaires aux comptes.

**M. François RAYMOND** remercie l'établissement d'avoir mis ce point à l'ordre du jour, même si tous les travaux ne sont pas encore finalisés. Le contrôle budgétaire continuera d'appuyer l'IGN dans cette démarche, en soulignant qu'une analyse des risques est utile, comme l'a montré le point sur l'admission en non-valeur d'Intermap du point 4 de l'ordre du jour.

## 12. Points divers

**M. Sébastien SORIANO** propose de présenter, à un prochain conseil d'administration, un point sur le suivi de l'occupation des sols qui est un projet majeur pour l'IGN aux enjeux extrêmement variés. L'établissement est déjà engagé dans une convention sur l'artificialisation des sols, à hauteur de 18,6 M€, principalement avec la DGALN et, dans une moindre mesure, avec la DGPE.

L'idée est de développer une intelligence artificielle qui puisse produire, dans des délais et des coûts raisonnables, des millésimes cartographiant l'occupation des sols (bâti, terres agricoles, forêts...) tant en description qu'en usage. Certains territoires ont déjà réalisé des projets de ce type, parfois en partenariat avec l'IGN, et des standards ont été développés par le CNIG. Seulement, les difficultés principales résident dans les coûts et le délai de ces réalisations qui nécessitent beaucoup d'interventions humaines. L'enjeu est, donc, d'accroître fortement la partie automatisée.

L'objectif est de pouvoir livrer un premier département, le Gers, d'ici la fin d'année 2021 et d'industrialiser cette technologie sur l'ensemble du territoire national, à l'exception peut-être de la Guyane, d'ici trois ans.

Ce projet ambitieux s'inscrit dans les attentes de la convention citoyenne pour le climat et de la loi climat et résilience. Un webinar sur le sujet sera organisé le 6 juillet 2021 par la DGALN, auquel

participera l'IGN. Le souhait de l'établissement est aussi de pouvoir utiliser les données de l'infrastructure spatiale Copernicus (programme européen pour suivre en temps réel l'état de la planète) qui met à disposition des données obtenues à partir de satellites environnementaux.

**Mme Jeanne STRAUSZ** annonce que des visites de l'établissement seront proposées, si les conditions sanitaires le permettent, aux membres du conseil d'administration à partir de septembre 2021 pour leur faire découvrir les activités de l'IGN.

La **présidente** remercie les participants à ce conseil d'administration et indique que la prochaine réunion se tiendra le 5 novembre 2021.

***Fin de la séance du conseil d'administration à 12h30.***



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 NOVEMBRE 2021**

**N°2021-16**

**Budget rectificatif n°2 2021**

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 5 novembre 2021,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'article 9-2° du décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié, relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN),

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 1534 ETPT, dont 1471 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 63 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 180 323 662 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 111 036 662 € personnel*
  - 60 287 000 € fonctionnement*
  - 9 000 000 € investissement*
- 171 694 662 € de crédits de paiement dont :
  - 111 036 662 € personnel*
  - 51 658 000 € fonctionnement*
  - 9 000 000 € investissement*
- 19 896 563 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 19 896 563 € de variation de trésorerie
- 2 592 580 € de résultat patrimonial
- 10 392 580 € de capacité d'autofinancement
- - 791 222 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Institut

La Présidente


  
Emmanuelle PRADA-BORDENAVE

Tableau 1  
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond PLF (a)	Hors plafond PLF (b)	Plafond organisme (a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	1 471	63	1 534

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) : 1 471

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

EnkÉ	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	1 482	107 061	36	1 527	1 489	111 037
1 - TITULAIRES	737	61 174			737	61 174
* Titulaires Etat	267	22 190			267	22 190
* Titulaires organisme (corps propre)	470	38 984			470	38 984
2 - CONTRACTUELS	715	46 886	32	1 326	747	47 211
* Contractuels de droit public	715	46 886	32	1 326	747	47 211
o CDI	565	39 929			565	39 929
o CDD	141	4 927	32	1 326	173	6 251
o Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	9	1 030			9	1 030
* Contractuels de droit privé	-	-				
o CDI	-	-				
o CDD	-	-				
3 - CONTRATS AIDES			5	202	5	202
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						2 443

\* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité (Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	-	-
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME		
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	-	-

\*\* Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)		0
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME		
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME		

\*\*\* Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.



Tableau 2  
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANISME DÉLIBÉRANT

En k€	DEPENSES						RECETTES							
	Exécution 2020		BR1 2021		Ecart		BR2 2021		Ecart		BR1 2021		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	109 846	112 244	112 244	1 207	1 207	-	111 037	CP	111 037	-	184 514	184 514	107 843	Recettes Globalisées
dont masse salariale hors CAS	90 279	90 232	90 232	471	471	-	89 781	AE	89 781	-	87 887	87 887	86 405	Subvention pour charge de services publics
dont CDD RFG 666	2 627	2 627	2 627	444	444	-	2 183	CP	2 183	-	2 031	2 031	1 959	dont SCSP : Historique
dont charges de pensions civiles	18 147	17 566	17 566	100	100	-	17 666	AE	17 666	-	2 536	2 536	2 536	dont SCSP : mesure nouvelle "Sécurité Gépontar"
dont autres sociétés	1 520	1 819	1 819	392	392	-	1 427	CP	1 427	-	7 400	7 400	4 893	Autres subventions
											5 100	5 100	3 200	dont subventions EIR
											2 430	2 430	4 200	dont subventions EIR
											1 500	1 500	4 200	dont subventions EIR
											1 200	1 200	1 500	dont autres subventions
											1 820	1 820	28 650	Chiffre d'affaires
											650	650	8 300	dont grand public
Fonctionnement	39 174	41 483	64 500	60 287	1 832	-	51 638	AE	51 638	-	8 350	8 350	10 011	dont marché professionnel
dont fonctionnement courant	19 613	20 225	27 300	23 700	3 300	-	27 000	CP	27 000	-	4 730	4 730	15 000	dont marché défense espace
dont sous-traitance courante	2 842	1 254				-		AE		-	230	230	541	dont
											37 698	1 191	31 333	Grands Projets Grands Projets et appui aux politiques publiques
											11 967	-	12 133	dont
											15 500	200	14 514	dont
											15 700	1 606	14 200	dont
											200	1 900	14 200	dont
											3 300	3 300	5 000	dont
											3 151	5 000	3 521	dont
											1 707	258	1 200	dont
											28 287	1 200	1 200	dont
											23 842	28 100	2 991	dont
											1 035	24 000	2 991	dont
											655	1 800	2 991	dont
											2 465	1 800	2 991	dont
											0	0	2 991	dont
											1 000	200	800	Recettes liées
											3 723	195 314	158 412	TOTAL DES RECETTES
TOTAL DES DEPENSES	158 004	158 429	190 744	174 594	2 899	-	171 695		171 695	-	33 964	195 314	158 412	
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)				20 720			19 897		19 897				396	17

Tableau 3

Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget en k€	Dépenses										
	Personnel		Fonctionnement			Investissement			TOTAL		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Créer et valoriser des compétences connaissances et de l'innovation	16 067	16 067	1 289	1 105	150	150	17 506	17 506		17 506	
Elaborer une description du territoire	45 236	45 236	16 901	14 482	2 143	3 927	64 280	64 280		64 280	
Organiser la diffusion et le partage de données	16 711	16 711	5 181	4 440	3 057	1 422	24 949	24 949		24 949	
Fournir des services pour accroître l'usage de données	8 483	8 483	1 940	1 663	300	300	10 723	10 723		10 723	
Apporter un soutien au ministère de la défense	6 174	6 174	22 186	19 010	-	-	28 360	28 360		28 360	
Pilotage et administration générale	18 366	18 366	12 790	10 959	3 350	3 201	34 506	34 506		34 506	
<b>TOTAL</b>	<b>111 037</b>	<b>111 037</b>	<b>60 287</b>	<b>51 659</b>	<b>9 000</b>	<b>9 001</b>	<b>180 324</b>	<b>180 324</b>		<b>171 697</b>	

Tableau des recettes par origines (facultatif)

Budget en k€	Recettes											
	Recettes globalisées						Recettes fléchées					
	SCSP	Autres subventions	Chiffre d'affaires	Autres produits	Grands projets	Dotation	Total					
Répondre aux besoins des politiques publiques Gestion du territoire		2 700	11 967		3 191	23 842						41 700
Répondre aux besoins des politiques publiques Espace, Recherche, et Innovation		1 025	3 600				1 000					5 625
Répondre aux besoins des politiques publiques Défense et Sécurité			15 200		22 400							37 600
Répondre aux autres besoins des politiques publiques		470	1 850			2 455						4 775
Fournir des produits et des prestations aux professionnels		725	3 100	1 200								5 025
Fournir des produits et des prestations au Grand Public			9 000									9 000
Subvention pour charges de service public	87 867											87 867
<b>TOTAL</b>	<b>87 867</b>	<b>4 920</b>	<b>44 717</b>	<b>1 200</b>	<b>25 591</b>	<b>26 297</b>	<b>1 000</b>					<b>191 691</b>



Tableau 4  
Tableau d'équilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS (utilisation des financements)	Exécution 2020	BR 1 2021	Ecart	BR 2 2021	BR 2 2021	Ecart	BR 1 2021	Ecart	BR 2 2021	Exécution 2020	FINANCEMENTS (couverture des besoins)
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	17	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (b1)											Nouveaux emprunts (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)** (décaissements de l'exercice)	11 678	14 610	20	14 590	14 590	20	14 610	20	14 590	12 558	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements non budgétaires (e1)	1 129		-			-		-		772	Autres encaissements non budgétaires (e2)
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>12 824</b>	<b>14 610</b>	<b>20</b>	<b>14 590</b>	<b>14 590</b>	<b>20</b>	<b>14 610</b>	<b>20</b>	<b>14 590</b>	<b>13 330</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
<b>Variation de trésorerie (ABONDEMENT) (I)=(2) - (1)</b>	<b>506</b>	<b>20 720</b>	<b>823</b>	<b>19 897</b>	<b>19 897</b>	<b>823</b>	<b>20 720</b>	<b>823</b>	<b>19 897</b>		<b>Variation de trésorerie (PRELEVEMENT) (II)=(1) - (2)</b>
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***											dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie disponible (d) (non fléchée)	506	20 720	823	19 897	19 897	823	20 720	823	19 897	9 077	dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (d) (non fléchée)
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>13 330</b>	<b>35 330</b>	<b>843</b>	<b>34 487</b>	<b>34 487</b>	<b>843</b>	<b>35 330</b>	<b>843</b>	<b>34 487</b>	<b>13 330</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>

(\*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(\*\*\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Tableau 5  
Opérations pour comptes de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

En k€

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
TVA déductible	C 4456	TVA déductible	14 590	
TVA collectée	C 4457	TVA collectée par l'établissement		14 590
<b>TOTAL</b>			<b>14 590,00</b>	<b>14 590,00</b>

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.





Tableau 6  
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

En K€

CHARGES	Exécution 2020	BR1	Ecart	BR2	PRODUITS	Exécution 2020	BR1	Ecart	BR2
<b>Personnel</b>	<b>109 609</b>	<b>112 244</b>	- <b>1 207</b>	<b>111 037</b>	<b>Subventions pour charge de service public</b>	<b>86 405</b>	<b>87 867</b>	-	<b>87 867</b>
dont masse salariale hors CAS	89 989	90 232	- 471	89 761	dont SCSP historique	86 405	84 931	-	84 931
dont CDD RPG ilôts		2 627	- 444	2 183	dont SCSP mesure nouvelle "Sécurité Géoportail"		2 936	-	2 936
dont charges de pensions civiles	18 147	17 566	100	17 666	<b>Autres subventions</b>	<b>4 534</b>	<b>6 800</b>	- <b>817</b>	<b>5 983</b>
dont œuvres sociales	1 473	1 819	- 392	1 427	dont subventions Etat	2 418	3 900	- 1 254	2 646
					dont subventions collectivités territoriales	1 511	2 000	- 1 328	672
					dont autres subventions	76	100	1 566	1 666
					dont recettes flechées	529	800	200	1 000
<b>Fonctionnement autre que les charges de personnel</b>	<b>41 229</b>	<b>57 500</b>	- <b>1 319</b>	<b>56 181</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>61 210</b>	<b>67 017</b>	- <b>3 543</b>	<b>70 560</b>
dont fonctionnement courant	20 368	23 700	3 300	27 000	dont grand public	7 716	8 350	650	9 000
dont sous traitance courante					dont marché professionnel		6 200	1 550	7 750
					dont marché défense espace	22 501	16 600	- 1 691	14 909
					dont divers	941	200	-	200
dont sous traitance Géomaps	16 349	18 500	- 42	18 458	dont RPG	8 215	11 967	- 0	11 967
Dont Géomapsv2			1 180	1 180	dont Geomaps	17 956	18 500	- 42	18 458
dont sous traitance T-Rex	4 512	5 200	- 114	5 086	dont Geomaps v2				
Dont LIDAR HD		10 100	- 5 900	4 200	dont T-Rex	3 879	5 200	- 114	5 086
dont artificialisation				258	dont artificialisation				3 191
					<b>Autres produits</b>	<b>1 400</b>	<b>1 200</b>	-	<b>1 200</b>
<b>Charges non décaissables</b>	<b>10 592</b>	<b>11 300</b>	-	<b>11 300</b>	<b>Produits non encaissables</b>	<b>8 772</b>	<b>24 500</b>	- <b>9 000</b>	<b>15 500</b>
dont dotation aux amortissements	9 642	11 000	-	11 000	dont production immobilisée	6 285	21 000	- 9 000	12 000
dont dotation aux provisions	948	300	-	300	dont quote part de subv d'investissement et produits des amortissements	2 280	3 000	-	3 000
dont valeur comptable des actifs cédés	3				dont reprise de provisions	206	500	-	500
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>161 430</b>	<b>181 044</b>	- <b>2 526</b>	<b>178 518</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>162 321</b>	<b>187 384</b>	- <b>6 274</b>	<b>181 111</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>891</b>	<b>6 340</b>	- <b>3 748</b>	<b>2 593</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	-	<b>-</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>162 321</b>	<b>187 384</b>	- <b>6 274</b>	<b>181 111</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>162 321</b>	<b>187 384</b>	- <b>6 274</b>	<b>181 111</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Exécution 2020	BR1	Ecart	BR2
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>891</b>	<b>6 340</b>	- <b>3 748</b>	<b>2 593</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et reprises sur amortissements, dépréciations et reprises sur provisions	10 589	11 300	-	11 300
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	206	500	-	500
- produits de cession d'éléments d'actifs	3			
- quote-part des reprises au résultat des financements rattachés à des actifs	54			
- quote-part des reprises au résultat des financements rattachés à des actifs	2 280	3 000	-	3 000
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>8 943</b>	<b>14 140</b>	- <b>3 748</b>	<b>10 393</b>

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Exécution 2020	BR1	Ecart	BR2	RESSOURCES	Exécution 2020	BR1	Ecart	BR2
<b>Insuffisance d'autofinancement</b>	-	-	-	-	<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>8 943</b>	<b>14 140</b>	- <b>3 748</b>	<b>10 393</b>
<b>Investissements</b>	<b>71 019</b>	<b>30 000</b>	- <b>9 000</b>	<b>21 000</b>	Financement de l'actif par l'Etat	758	15 000	- 7 251	7 749
dont investissements de production	7 160	9 000	-	9 000	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 290	2 000	67	2 067
dont immobilisation des bases de données	6 285	21 000	- 9 000	12 000	Autres ressources	61			
dont bâtiments administratifs mis à disposition	57 574				Financements des actifs mis à disposition des etps- Etat	57 574			
Acquisition d'immobilisation financières	10				Augmentation des dettes financières				
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>71 029</b>	<b>30 000</b>	- <b>9 000</b>	<b>21 000</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>68 626</b>	<b>31 140</b>	- <b>10 932</b>	<b>20 209</b>
<b>Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>-</b>	<b>1 140</b>	- <b>1 140</b>	<b>-</b>	<b>Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>2 403</b>	<b>-</b>	<b>791</b>	<b>791</b>

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Exécution 2020	BR1	Ecart	BR2
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 2 403	1 140		791
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	- 2 909	19 580		20 688
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)	506	20 720		19 897
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	18 496	19 836	- 1 932	17 705
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	3 906	16 814	32	16 782
Niveau de la TRÉSORERIE	14 590	35 310	- 823	34 487

<b>Trésorerie disponible en nombre de jours de fonctionnement</b>	<b>35</b>	<b>76</b>		<b>75</b>
---	-----------	-----------	--	-----------



Tableau 7  
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

En k€	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	14 590	35 178	24 601	21 887	36 665	34 309	29 960	49 451	51 009	42 872	28 114	38 180	19 896
<b>ENCAISSEMENTS</b>													
Recettes budgétaires globalisées	27 711	98	4 248	26 932	2 043	8 384	27 490	3 516	4 095	4 952	11 958	8 764	130 191
Subvention pour charges de service public	26 848			26 848			26 848				7 322		87 866
Autres financements de l'État	79	59	475	67	397	155	14	161	275	275	450	424	2 670
Subvention d'investissement	40		120		24				700	600	110	700	2 455
Autres financements publics		39	733	17	39	864	549	10	100	200	199	500	3 250
Ressources propres	744		2 920		1 583	7 365	79	3 345	3 020	3 877	3 877	7 140	33 950
<b>Recettes budgétaires -Grands Projets et appui aux politiques publiques</b>	51		10 307		2 857	7 515	3 497	6 900	3 926	1 428	18 929	5 991	61 400
Financements de l'État	51		10 307		2 857		3 497	6 900	3 926	986	3 929	5 106	37 558
Autres financements publics													
Mécénats fléchés													
Autres recettes fléchées													
LIDAR HD						7 515				442	15 000	885	23 842
<b>Opérations non budgétaires</b>	155	2 582	898	1 210	1 647	587	1 348	456	1 230	1 230	1 230	1 817	14 590
Emprunts : encasements en capital													
Opérations gérées en comptes de tiers :	165	2 582	898	1 210	1 647	587	1 348	456	1 230	1 230	1 230	1 817	14 590
- TVA encasée	165	2 582	898	1 210	1 647	587	1 348	456	1 230	1 230	1 230	1 817	14 590
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encasements													
- Autres encasements d'opérations gérées en comptes de tiers													
<b>A. TOTAL</b>	27 917	2 680	15 453	28 142	6 747	16 486	32 335	10 872	9 251	7 610	32 117	16 572	206 181
<b>DECAISSEMENTS</b>													
Dépenses liées à des recettes globalisées	5 006	11 025	16 760	10 617	6 621	16 551	10 333	7 347	14 614	18 513	16 675	16 475	147 037
Personnel	4 887	9 711	13 739	8 989	4 664	12 809	8 726	4 839	10 554	10 878	10 862	10 878	111 037
Fonctionnement	520	952	2 320	1 498	1 347	3 504	1 386	1 779	3 532	3 271	3 160	3 730	27 000
Investissement	99	362	701	130	610	237	221	729	1 027	1 364	1 653	1 867	9 000
Dépenses liées aux grands projets	1 435	807	803	2 152	1 224	2 227	1 395	1 262	2 113	4 928	4 449	1 863	24 658
Personnel													
Fonctionnement	1 435	807	803	2 152	1 224	2 227	1 395	1 262	2 113	4 928	4 449	1 863	24 658
Investissement													
<b>Opérations non budgétaires</b>	388	1 425	604	595	1 258	2 057	1 116	704	661	1 928	1 927	1 927	14 590
Emprunts : remboursements en capital													
Opérations gérées en comptes de tiers :	388	1 425	604	595	1 258	2 057	1 116	704	661	1 928	1 927	1 927	14 590
- TVA décaissée	388	1 425	604	595	1 258	2 057	1 116	704	661	1 928	1 927	1 927	14 590
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements													
- Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers													
<b>B. TOTAL</b>	7 929	13 257	18 167	13 364	9 103	20 835	12 844	9 313	17 388	22 269	22 051	20 265	186 285
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	20 588	10 577	2 714	14 778	2 356	4 349	19 490	1 559	8 137	-14 759	-10 066	-3 693	(U) ou (I)*
<b>SOLDE CUMULE (1) + (2)</b>	35 178	24 601	21 887	36 665	34 309	29 960	49 451	51 009	42 872	28 114	38 180	34 486	

\* Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier



Tableau 8  
Opérations liées aux recettes flechées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à 2021 non dénouées	2021	2022	2023	2024
<b>Position de financement des opérations flechées en début d'exercice (a)</b>	-	-	-	-	-
<b>Recettes flechées (b)</b>	-	1 000	1 000	1 200	1 500
Etat		600	1 000	1 200	1 500
Collectivités					
Europe		400			
<b>Subvention D'investissement</b>					
<b>Dépenses sur recettes flechées CP (c)</b>		1 000	1 000	1 200	1 500
<i>Personnel</i>					
AE=CP		841	841	1 009	1 261
<i>Fonctionnement</i>					
AE		80	80	95	119
CP		80	80	95	119
<i>Investissement</i>					
AE		80	80	95	119
CP		80	80	95	119
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations flechées (b) - (c)</b>	-	-	-	-	-

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

	2021	2022	2023	2024
<b>Auto-financement des opérations flechées (d)</b>	1 000	1 000	1 200	1 500
<b>Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes flechées (e)</b>	-	1 000	1 200	1 500
<b>Position de financement des opérations flechées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)</b>	-	-	-	-

Budget rectificatif 2021

Tableau 9  
Tableau des opérations pluriannuelles - prévisions

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévisions d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Coût total de l'opération (HT)	AE exécutés les années antérieures à 2021		TOTAL AE exécutés en 2021		CP exécutés les années antérieures à 2021		TOTAL des CP exécutés ou prévus en 2021		CP prévus en 2022		CP prévus en 2023		AE prévus en 2024		CP prévus >2024	
			(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)		
T-rax	Frais internes	19 761	6 527	3 320	9 847	4 822	3 320	8 142	6 541	3 300	3 373	3 300	3 300	3 300	3 300	3 300	3 300	5 019
	sous-traitance	19 761	8 927	3 320	9 847	4 822	3 320	8 142	8 941	3 300	3 373	3 300	3 300	3 300	3 300	3 300	3 300	5 019
Geomaps	Frais internes	81 090	71 927	7 990	79 917	60 215	15 700	75 915	1 173	5 175	-	-	-	-	-	-	-	-
	sous-traitance	81 090	71 927	7 990	79 917	60 215	15 700	75 915	1 173	5 175	-	-	-	-	-	-	-	-
Geomaps V2	Frais internes	80 050	-	9 830	9 830	-	1 180	1 180	15 000	14 500	15 000	14 500	14 500	14 500	14 500	14 500	14 500	45 500
	sous-traitance	80 050	-	9 830	9 830	-	1 180	1 180	15 000	14 500	15 000	14 500	14 500	14 500	14 500	14 500	14 500	45 500
RPG	Frais internes	61 230	39 198	11 997	51 195	39 198	11 997	51 195	11 987	11 987	11 987	11 987	11 987	11 987	11 987	11 987	11 987	6 133
	sous-traitance	61 230	39 198	11 997	51 195	39 198	11 997	51 195	11 987	11 987	11 987	11 987	11 987	11 987	11 987	11 987	11 987	6 133
Lidar HD	Frais internes	31 790	105	3 820	4 025	105	3 820	3 820	2 480	2 480	2 480	2 480	2 480	2 480	2 480	2 480	2 480	7 000
	sous-traitance	31 790	105	3 820	4 025	105	3 820	3 820	2 480	2 480	2 480	2 480	2 480	2 480	2 480	2 480	2 480	7 000
Artificialisation	Frais internes	30 540	105	12 880	13 013	105	12 880	12 880	21 280	21 280	21 280	21 280	21 280	21 280	21 280	21 280	21 280	9 760
	sous-traitance	30 540	105	12 880	13 013	105	12 880	12 880	21 280	21 280	21 280	21 280	21 280	21 280	21 280	21 280	21 280	9 760
S5 total frais internes		17 108	39 301	15 887	55 188	39 301	15 887	55 188	5 764	3 979	6 027	6 277	6 277	6 277	6 277	6 277	6 277	2 076
		17 108	39 301	15 887	55 188	39 301	15 887	55 188	5 764	3 979	6 027	6 277	6 277	6 277	6 277	6 277	6 277	2 076
S5 total sous-traitance		93 029	50 669	30 080	120 749	77 200	24 400	101 850	14 474	42 125	24 873	28 200	28 200	28 200	28 200	28 200	28 200	8 893
		93 029	50 669	30 080	120 749	77 200	24 400	101 850	14 474	42 125	24 873	28 200	28 200	28 200	28 200	28 200	28 200	8 893
<b>TOTAL</b>		<b>324 915</b>	<b>129 970</b>	<b>45 967</b>	<b>175 937</b>	<b>116 551</b>	<b>39 918</b>	<b>156 467</b>	<b>55 931</b>	<b>59 582</b>	<b>39 334</b>	<b>40 882</b>	<b>40 882</b>	<b>40 882</b>	<b>40 882</b>	<b>40 882</b>	<b>40 882</b>	<b>69 472</b>

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Prévision 2021		Prévisions 2022 et suivantes	
		Ressources des années antérieures à 2021	Ressources prévues en 2021	Ressources prévues en 2022	Ressources prévues >2024
T-rax	Financement de l'Etat**	4 173	3 700	5 000	4 300
	Autres financements publics***	4 173	3 700	5 000	4 300
Geomaps	Financement de l'Etat*	62 731	15 900	7 000	2 700
	Autres financements publics***	62 731	15 900	7 000	2 700
Geomaps V2	Financement de l'Etat*	-	2 800	13 000	18 800
	Autres financements publics***	-	2 800	13 000	18 800
RPG	Financement de l'Etat*	51 410	11 967	11 967	6 133
	Autres financements publics***	51 410	11 967	11 967	6 133
LIDAR HD	Financement de l'Etat*	1 200	23 842	5 662	2 790
	Autres financements publics***	1 200	23 842	5 662	2 790
Artificialisation	Financement de l'Etat*	1 200	23 842	5 662	2 790
	Autres financements publics***	1 200	23 842	5 662	2 790
<b>S5 total autres financements publics</b>		<b>118 313</b>	<b>34 307</b>	<b>36 967</b>	<b>58 433</b>
<b>S5 total autres financements</b>		<b>119 513</b>	<b>34 307</b>	<b>38 617</b>	<b>62 785</b>

\* Subvention pour charges de services publics, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée  
 \*\* Autres financements publics  
 \*\*\* Recettes propres





## Synthèse budgétaire et comptable

### POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BR2 2021	
Stocks initiaux	<b>1</b>	Niveau initial de restes à payer	32 759
	<b>2</b>	Niveau initial du fonds de roulement	18 496
	<b>3</b>	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	3 906
	<b>4</b>	Niveau initial de la trésorerie	14 590
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	-
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	14 590
Flux de l'année	<b>5</b>	Autorisations d'engagement	180 324
	<b>6</b>	Résultat patrimonial	2 593
	<b>7</b>	Capacité d'autofinancement (CAF)	10 393
	<b>8</b>	Variation du fonds de roulement	- 791
	<b>9</b>	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	SENS -
	<b>10</b>	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS - 200
		Variation des stocks	+ / - - 200
		Charges sur créances irrécouvrables	-
		Produits divers de gestion courante	+
	<b>11</b>	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS - 20 488
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / - 9 981
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - - 31 002
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / - 20 560
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - - 20 027
	<b>12</b>	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	19 897
12.a	Recettes budgétaires	191 591	
12.b	Crédits de paiement ouverts	171 695	
<b>13</b>	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	-	
<b>14</b>	Variation de la trésorerie = 12 - 13	19 897	
14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	-	
14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	19 897	
<b>15</b>	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	- 20 688	
<b>16</b>	Restes à payer	8 629	
Stocks finaux	<b>17</b>	Niveau final de restes à payer	41 388
	<b>18</b>	Niveau final du fonds de roulement	17 705
	<b>19</b>	Niveau final du besoin en fonds de roulement	- 16 782
	<b>20</b>	Niveau final de la trésorerie	34 487
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	-
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	34 487
		Comptabilité budgétaire	
		Comptabilité générale	

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 NOVEMBRE 2021**

**N°2021-17**

**Budget initial 2022**

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 5 novembre 2021,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'article 9-2° du décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié, relatif à l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN),

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 : Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 1510 ETPT, dont 1447 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 63 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 201 797 121 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 112 935 844 € *personnel*
  - 70 861 277 € *fonctionnement*
  - 18 000 000 € *investissement*
- 196 663 497 € de crédits de paiement dont :
  - 112 935 844 € *personnel*
  - 68 727 653 € *fonctionnement*
  - 15 000 000 € *investissement*
- - 13 448 298 € de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 13 448 298 € de variation de trésorerie
- 1 329 217 € de résultat patrimonial
- 9 129 217 € de capacité d'autofinancement
- - 8 120 880 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut

La Présidente



Emmanuelle PRADA-BORDENAIVE



Tableau 1  
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond PLF (a)	Hors plafond PLF (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	1 447	63	1 510

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) : 1447

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

Enk€	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
<b>TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL ( 1 + 2 + 3 + 4 )</b>	1 447	107 442	63	2 633	1 510	112 936
<b>1 - TITULAIRES</b>	748	61 781			748	62 033
* Titulaires Etat	271	22 414			277	22 952
* Titulaires organisme (corps propre)	477	39 367			471	39 081
<b>2 - CONTRACTUELS</b>	698	45 661	57	2 382	755	47 898
* Contractuels de droit public	698	45 661	57	2 382	755	47 898
o CDI	555	39 997			555	39 191
o CDD	134	4 653	57	2 382	191	7 691
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	9	1 011	-	-	9	1 016
* Contractuels de droit privé	-	-	-	-	-	-
o CDI	-	-			-	-
o CDD	-	-			-	-
<b>3 - CONTRATS AIDES</b>			6	251	6	143
<b>4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)</b>						2 861

\* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité  
(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ( 5 + 6 )	6	416 135
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	6	416 135
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	-	-

\*\* Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme  
(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES ( 7 + 8 )	1,00	n-c
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	1,00	n-c
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0,00	0

\*\*\* Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

## Autorisations budgétaires

### POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

En k€	DEPENSES						RECETTES		
	BR1 (voix au CA du 12/03/2021)		Prévision d'exécution 2021 (Proposition de BR2 soumis au vote du 05/11/2021)				Prévision d'exécution 2021 (Proposition de BR2 soumis au vote du 05/11/2021)	BR1 (voix au CA du 12/03/2021)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP			
	112 244	112 244	111 037	111 037	112 936	112 936	194 514		Recettes Globalisées
Personnel	90 232	90 232	89 761	89 761	91 101	91 101	87 867		Subvention pour charge de service public
dont masse salariale hors CAS	2 627	2 627	2 183	2 183	1 722	1 722	84 931		dont SCSP historique
dont CDD RPG illois	17 566	17 566	17 666	17 666	17 333	17 333	2 936		dont SCSP mesure nouvelle "Sécurisation Géoportail"
dont charges de pensions civiles	1 819	1 819	1 427	1 427	1 807	1 807	7 400		Autres subventions
dont œuvres sociales					968	968	5 100		dont subventions Etat
dont mesure rfseep							1 800		dont subventions collectivités territoriales
							500		dont autres subventions
<b>Fonctionnement</b>	<b>64 500</b>	<b>63 350</b>	<b>60 287</b>	<b>51 658</b>	<b>70 661</b>	<b>68 728</b>	<b>32 760</b>	<b>34 580</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>
dont fonctionnement courant	27 300	23 700	28 500	27 000	27 000	26 000			dont grand public
dont sous-traitance courante							9 000		dont marché professionnel
							8 350		dont marché défense espace
							15 600		dont divers
							200		
<b>Dont grands Projets et appui aux politiques publiques</b>							<b>37 585</b>	<b>36 357</b>	<b>Grands Projets et appui aux politiques publiques</b>
dont GEOMAPS	7 400	15 500	7 890	15 700	1 173	5 175	11 967		dont Registre parcellaire graphique
dont GEOMAPS V2	5 000	750	9 630	1 180	15 000	14 500	15 900		dont GEOMAPS
dont T-rex	3 200	3 300	3 320	3 320	6 541	3 300	2 800		dont GEOMAPS V2
dont sous-traitance Artificialisation			1 707	258	2 387	602	3 700		dont T-rex
							5 662		dont Artificialisation
							1 200		Autres produits
							21 968		Dotation d'investissement
dont LIDAR HD	21 600	10 100	8 940	4 200	18 760	19 150	28 387		dont LIDAR HD
Investissement	14 000	9 000	9 000	9 000	18 000	15 000	25 842		dont FTAP Géoplatforme
dont investissement Lida		2 000	1 032	336	700	300	2 465		dont PCRS
dont rénovation bâtiments K. L. P. Saint-Marcé					3 300	300			
dont caucion					6 500	5 200			
dont caucion géoplatforme					4 600	1 700			
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>190 744</b>	<b>174 594</b>	<b>180 324</b>	<b>171 695</b>	<b>201 797</b>	<b>196 663</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>	<b>Recettes flechées</b>
							<b>183 215</b>	<b>183 215</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent)</b>		<b>20 720</b>		<b>19 897</b>					<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit)</b>
							<b>13 448</b>		



# Budget initial 2022

Tableau 3  
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget en k€	Dépenses									
	Personnel		Fonctionnement			Investissement			TOTAL	
	AE	CP	AE	CP	CP	AE	CP	AE	CP	
Créer et valoriser des compétences connaissances et de l'innovation	16 342	16 342	1 516	1 470	171	250		18 029		18 062
Elaborer une description du territoire	46 010	46 010	19 885	19 267	7 592	6 545		73 467		71 822
Organiser la diffusion et le partage de données	16 997	16 997	6 090	5 907	4 637	2 370		27 724		25 274
Fournir des services pour accroître l'usage de données	8 628	8 628	2 280	2 212	343	500		11 251		11 340
Apporter un soutien au ministère de la défense	6 279	6 279	26 077	25 292	-	-		32 356		31 571
Pilotage et administration générale	18 680	18 680	15 033	14 580	5 257	5 335		38 970		38 595
<b>TOTAL</b>	<b>112 936</b>	<b>112 936</b>	<b>70 861</b>	<b>68 728</b>	<b>18 000</b>	<b>15 000</b>		<b>201 797</b>		<b>196 663</b>

Tableau des recettes par origines (facultatif)

Budget en k€	Recettes							Total
	Recettes globalisées				Recettes flechées			
	SCSP	Autres subventions	Chiffre d'affaires	Autres produits	Grands projets	Dotation		
Répondre aux besoins des politiques publiques Gestion du territoire		2 000	11 987		5 662	15 986		35 615
Répondre aux besoins des politiques publiques Espace, Recherche, et Innovation		750	2 400			2 500	1 000	6 650
Répondre aux besoins des politiques publiques Défense et Sécurité			15 600		25 000			40 600
Répondre aux autres besoins des politiques publiques		350	1 000			3 100		4 450
Fournir des produits et des prestations aux professionnels		500	2 100	1 200				3 800
Fournir des produits et des prestations au Grand Public			7 700					7 700
Subvention pour charges de service public	84 400							84 400
<b>TOTAL</b>	<b>84 400</b>	<b>3 600</b>	<b>40 767</b>	<b>1 200</b>	<b>30 662</b>	<b>21 586</b>	<b>1 000</b>	<b>183 215</b>

# Budget initial 2022

## Tableau d'équilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS (utilisation des financements)	BR1 2021	BR2 Prévision d'exécution 2021	BI 2022	BR1 2021	BR2 Prévision d'exécution 2021	BI 2022	FINANCEMENTS (couverture des besoins)
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	-	-	13 448	-	-	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (b1)	-	-	-	-	-	-	Nouveaux emprunts (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)** (décaissements de l'exercice)	14 610	14 590	13 153	14 610	14 590	14 610	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)** (encasements de l'exercice)
Autres décaissements non budgétaires (e1)	-	-	-	-	-	-	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	14 610	14 590	26 601	14 610	14 590	35 330	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
Variation de trésorerie (ABONDEMENT) (l)=(2) - (1)	20 720	19 897	-	20 720	19 897	-	Variation de trésorerie (PRELEVEMENT) (ll)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	-	-	-	-	-	-	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie disponible (c) (non fléchée)	20 720	19 897	-	20 720	19 897	-	dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (d) (non fléchée)
TOTAL DES BESOINS (1) + (l)	35 330	34 487	26 601	35 330	34 487	26 601	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (ll)

(\*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(\*\*\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"



Tableau 5  
Opérations pour comptes de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

En k€

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Prévision d'exécution 2020	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
TVA déductible	C 4456	TVA déductible	13 153	
TVA collectée	C 4457	TVA collectée par l'établissement		13 153
<b>TOTAL</b>			<b>13 153</b>	<b>13 153</b>

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.



Tableau 6  
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

En k€

CHARGES	BR1 (voté au CA du 12/03/2021)	Prévision d'exécution 2021 (Proposition de BR2 soumis au vote du 05/11/2021)	BI 2022	PRODUITS	BR1 (voté au CA du 12/03/2021)	Prévision d'exécution 2021 (Proposition de BR2 soumis au vote du 05/11/2021)	BI 2022
Personnel	112 244	111 037	112 936	Subventions pour charge de service public	87 987	87 987	84 400
dont masse salariale hors CAS /hors Csef	90 232	89 761	91 101	dont SCSP historique	84 931	84 931	84 400
dont CDD RFG Ibis	2 627	2 183	1 722	dont SCSP mesure nouvelle "Sécurité Géochimie"	2 936	2 936	-
dont charges de pensions civiles*	17 566	17 056	17 338	Autres subventions	6 000	6 993	4 928
dont œuvres sociales	1 819	1 427	1 807	dont subventions Etat	3 500	2 646	2 154
			968	dont subventions collectivités territoriales	2 000	672	211
				dont subventions subventionnées	100	1 656	1 564
				dont autres subventions	800	1 000	1 000
				dont recettes rattachées			
Fonctionnement autre que les charges de personnel	57 600	56 181	58 728	Chiffre d'affaires	67 017	70 560	70 285
dont fonctionnement courant	23 700	27 000	26 000	dont grand public	8 350	9 000	7 857
dont sous-traitance courante				dont marché professionnel	6 200	7 750	5 155
				dont marché défense espace	16 600	14 909	15 289
				dont divers	200	200	
dont sous-traitance Géomaps	18 500	18 458	5 175	dont RFG	11 967	11 967	11 957
dont Géomaps v2		1 180	14 500	dont Géomaps	18 500	18 458	9 919
dont sous-traitance T-Info	5 200	5 088	3 300	dont Géomaps v2			10 602
dont LIDAR HD	10 100	4 200	19 150	dont T-Rex	5 200	5 086	3 814
				dont artificialisation		3 191	5 682
		258	602	Autres produits	1 200	1 200	1 200
				Produits non encaissables	24 600	16 500	33 500
Charges non décaissables	11 300	11 300	11 300	dont production immobilisée	21 000	12 000	30 000
dont dotation aux amortissements	11 000	11 000	11 000	dont quote-part de subv. d'investissement et produit des amortissements	3 000	3 000	3 000
dont dotation aux provisions	300	300	300	dont reprise de provisions	500	500	500
dont valeur comptable des actifs cédés							
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>181 044</b>	<b>178 518</b>	<b>192 963</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>187 384</b>	<b>181 111</b>	<b>194 283</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	6 340	2 593	1 329	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	-	-
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>187 384</b>	<b>181 111</b>	<b>194 283</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>187 384</b>	<b>181 111</b>	<b>194 283</b>

\* Il s'agit des sous-catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	BR1 2021	Prévision d'exécution 2021	BI 2022
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	6 340	2 593	1 329
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	11 300	11 300	11 300
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 500	- 500	- 500
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-	-	-
- quote-part des reprises au résultat des financements rattachés à des actifs	- 3 000	- 3 000	- 3 000
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	14 140	10 393	9 129

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BR1 (voté au CA du 12/03/2021)	Prévision d'exécution 2021 (Proposition de BR2 soumis au vote du 05/11/2021)	BI 2022	RESSOURCES	BR1 2021	Prévision d'exécution 2021	BI 2022
Insuffisance d'autofinancement	-	-	-	Capacité d'autofinancement	14 140	10 393	9 129
Investissements	30 000	21 000	45 000	Financement de l'actif par l'Etat	15 000	7 749	23 750
dont investissement de production	9 000	9 000	15 000	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	2 000	2 057	4 000
dont immobilisation des bases de données	21 000	12 000	30 000	Autres ressources			
Remboursement des dettes financières	-	-	-	Augmentation des dettes financières			
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>30 000</b>	<b>21 000</b>	<b>45 000</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>31 140</b>	<b>20 209</b>	<b>36 879</b>
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	1 140	-	-	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	-	791	8 121

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	BR1 2021	Prévision d'exécution 2021	BI 2022
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	1 140	791	8 121
Variation du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	- 19 560	- 20 888	- 5 327
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (II) ou PRELEVEMENT (III)	20 720	19 897	- 13 448
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	19 638	17 705	9 584
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 15 674	- 16 782	- 11 455
Niveau de la TRÉSORERIE	35 310	34 487	21 039
Trésorerie disponible en nombre de jours de fonctionnement	78	75	42



Tableau 7  
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

En k€	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	34 487	49 357	38 472	33 423	47 141	40 531	28 398	46 069	39 135	27 217	14 071	23 642	13 448
<b>ENCAISSEMENTS</b>													
Recettes budgétaires globalisées	25 908	608	3 636	25 913	1 887	9 818	27 583	2 588	4 128	4 403	12 793	5 326	124 588
Subvention pour charges de service public	25 320			25 320			25 320				8 440		84 400
Autres financements de l'État	80	60	400	65	300	150	20	25	250	200	250	400	2 200
Subvention d'investissement			700			800			775		2 500	823	5 598
Autres financements publics		40	730	20	35	885	50	60	100	200	200	100	2 400
Ressources propres	508	508	1 806	508	1 552	8 003	2 203	2 503	3 003	4 003	1 403	4 003	30 000
Recettes budgétaires - Grands projets/Grands Projets et appui aux politiques publiques	1 152	997	8 747	997	3 797	997	2 497	4 897	4 928	2 497	16 452	10 659	58 617
Financements de l'État	1 152	997	8 747	997	3 797	997	2 497	4 897	4 928	2 497	16 452	10 659	58 617
Autres financements publics													
Mécanismes fléchés													
Autres recettes fléchées													
Opérations non budgétaires	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	13 153
Emprunts : encaissements en capital													
Opérations gérées en comptes de tiers :	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	13 153
- TVA encaissée	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	13 153
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements													
- Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers													
<b>A. TOTAL</b>	<b>28 156</b>	<b>2 701</b>	<b>13 479</b>	<b>28 006</b>	<b>6 780</b>	<b>11 911</b>	<b>31 186</b>	<b>8 591</b>	<b>10 149</b>	<b>7 996</b>	<b>30 341</b>	<b>17 081</b>	<b>196 369</b>
<b>DECAISSEMENTS</b>													
Dépenses liées à des recettes globalisées	10 190	10 489	12 433	11 040	11 069	16 948	11 018	11 919	13 971	15 046	15 224	14 588	153 936
Personnel	9 411	9 411	9 411	9 411	9 411	9 411	9 411	9 411	9 411	9 411	9 411	9 411	112 936
Fonctionnement	680	716	2 320	1 499	1 047	3 300	1 386	1 779	3 532	3 272	3 160	3 310	26 000
Investissement	99	362	702	130	610	4 237	221	729	1 028	2 364	2 653	1 867	15 000
Dépenses liées aux grands projets	2 000	2 000	5 000	2 152	1 225	6 000	1 401	2 500	7 000	5 000	4 450	4 000	42 728
Personnel													
Fonctionnement	2 000	2 000	5 000	2 152	1 225	6 000	1 401	2 500	7 000	5 000	4 450	4 000	42 728
Investissement													
Opérations non budgétaires	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	13 153
Emprunts : remboursements en capital													
Opérations gérées en comptes de tiers :	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	13 153
- TVA décaissée	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	1 096	13 153
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements													
- Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers													
<b>B. TOTAL</b>	<b>13 286</b>	<b>13 586</b>	<b>18 529</b>	<b>14 288</b>	<b>13 390</b>	<b>24 044</b>	<b>13 515</b>	<b>15 515</b>	<b>22 067</b>	<b>21 143</b>	<b>20 770</b>	<b>19 684</b>	<b>209 816</b>
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	14 870	10 884	5 050	13 718	6 610	12 133	17 671	6 934	11 918	13 146	9 572	2 603	(1) ou (II)*
SOLDE CUMULE (1) + (2)	49 357	38 472	33 423	47 141	40 531	28 398	46 069	39 135	27 217	14 071	23 642	21 039	

\* Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier

Tableau 8  
Opérations liées aux recettes flechées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à 2022 non dénouées	2022	2023	2024	2025
<b>Position de financement des opérations flechées en début d'exercice (a)</b>	-	-	-	-	-
<b>Recettes flechées (b)</b>		1 000	1 200	1 500	-
Etat					
Collectivités		1 000	1 200	1 500	
Europe					
<b>Subvention D'investissement</b>		1 000	1 200	1 500	
<b>Dépenses sur recettes flechées CP (c)</b>					
Personnel					
AE=CP		841	1 009	1 261	
Fonctionnement					
AE		80	95	119	
CP		80	95	119	
Investissement					
AE		80	95	119	
CP		80	95	119	
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations flechées (b) - (c)</b>		-	-	-	-

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

<b>Autofinancement des opérations flechées (d)</b>					
<b>Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes flechées (e)</b>					
<b>Position de financement des opérations flechées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)</b>					



Budget initial 2022

Tableau 9  
Tableau des opérations pluriannuelles - prévisions

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévisions d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévisions d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement														
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)	(9)	(10)	(11)	(10)	(11)	(10)	(11)
T-rex	Frais internes	19 781	9 847	6 541	16 388	9 827	3 300	13 127	3 373	3 300	-	1 678	-	1 678	-	3 341
	sous-traitance	19 781	9 847	6 541	16 388	9 827	3 300	13 127	3 373	3 300	-	1 678	-	1 678	-	3 341
Geomaps	Frais internes	81 090	79 917	1 173	81 090	75 915	5 175	81 090	-	-	-	-	-	-	-	-
	sous-traitance	81 090	79 917	1 173	81 090	75 915	5 175	81 090	-	-	-	-	-	-	-	-
Geomaps V2	Frais internes	80 080	6 930	15 000	24 830	1 180	14 500	15 680	15 000	14 500	15 000	15 000	14 500	15 000	25 250	31 000
	sous-traitance	80 080	6 930	15 000	24 830	1 180	14 500	15 680	15 000	14 500	15 000	15 000	14 500	15 000	25 250	31 000
RPG	Frais internes	21 230	81 163	11 987	63 130	51 163	11 967	63 130	11 967	11 967	6 133	6 133	-	-	-	-
	sous-traitance	21 230	81 163	11 987	63 130	51 163	11 967	63 130	11 967	11 967	6 133	6 133	-	-	-	-
Lidar HD	Frais internes	11 790	4 025	2 490	6 515	3 655	2 490	6 144	2 515	2 515	2 760	2 760	2 760	2 760	7 000	-
	sous-traitance	11 790	4 025	2 490	6 515	3 655	2 490	6 144	2 515	2 515	2 760	2 760	2 760	2 760	7 000	-
Artificialisation	Frais internes	13 013	12 965	21 260	34 215	7 865	21 260	29 104	9 015	10 915	7 310	9 760	-	-	-	-
	sous-traitance	13 013	12 965	21 260	34 215	7 865	21 260	29 104	9 015	10 915	7 310	9 760	-	-	-	-
TOTAL	AE exécutés les années antérieures à 2022	175 936	175 936	55 931	231 867	158 153	55 931	231 867	158 153	55 931	55 931	55 931	55 931	55 931	55 931	55 931
	TOTAL	324 915	324 915	324 915	324 915	324 915	324 915	324 915	324 915	324 915	324 915	324 915	324 915	324 915	324 915	324 915

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Prévisions 2022			Prévisions 2023 et suivantes		
		(15)	(16)	(16)	(17)	(17)	(18)
T-rex	Financement de l'Etat*	7 873	5 000	5 000	4 000	4 300	-
	Autres financements publics**	7 873	5 000	5 000	4 000	4 300	-
Geomaps	Financement de l'Etat*	78 651	7 000	7 000	2 700	-	-
	Autres financements publics**	78 651	7 000	7 000	2 700	-	-
Geomaps V2	Financement de l'Etat*	2 800	13 000	13 000	10 600	10 600	37 400
	Autres financements publics**	2 800	13 000	13 000	10 600	10 600	37 400
RPG	Financement de l'Etat*	63 377	11 967	11 967	11 967	6 133	-
	Autres financements publics**	63 377	11 967	11 967	11 967	6 133	-
LIDAR HD	Financement de l'Etat*	2 990	2 990	2 990	1 700	1 250	-
	Autres financements publics**	2 990	2 990	2 990	1 700	1 250	-
Artificialisation	Financement de l'Etat*	2 863	5 662	5 662	8 220	1 250	-
	Autres financements publics**	2 863	5 662	5 662	8 220	1 250	-
TOTAL	Financement de l'Etat*	175 936	175 936	175 936	175 936	175 936	175 936
	Autres financements publics**	175 936	175 936	175 936	175 936	175 936	175 936
TOTAL	Financement de l'Etat*	3 191	5 662	5 662	5 273	2 982	-
	Autres financements publics**	3 191	5 662	5 662	5 273	2 982	-
TOTAL	Financement de l'Etat*	27 925	21 650	21 650	11 793	2 482	-
	Autres financements publics**	27 925	21 650	21 650	11 793	2 482	-
TOTAL	Financement de l'Etat*	152 650	36 967	36 967	29 267	21 033	37 400
	Autres financements publics**	152 650	36 967	36 967	29 267	21 033	37 400
TOTAL	TOTAL	180 913	58 617	58 617	42 760	25 305	37 400

\* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affective  
 \*\* Autres financements publics  
 \*\*\* Recettes propres

# Budget initial 2022

Tableau 10  
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BI 2022	
Stocks initiaux	1	Niveau initial de restes à payer	41 387
	2	Niveau initial du fonds de roulement	17 705
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	- 16 782
	4	Niveau initial de la trésorerie	34 487
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	-
4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	34 487	
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	201 797
	6	Résultat patrimonial	1 329
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	9 129
	8	Variation du fonds de roulement	- 8 121
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	SENS -
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS - 200
		Variation des stocks	- 200
		Charges sur créances irrécouvrables	-
		Produits divers de gestion courante	+
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS 3 027
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / - - 74
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - 230
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / - 713
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - 2 159
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	- 10 948
	12.a	Recettes budgétaires	183 215
	12.b	Crédits de paiement ouverts	196 663
	13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	-
	14	Variation de la trésorerie = 12 - 13	- 10 948
14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	-	
14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	- 13 448	
15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	2 827	
16	Restes à payer	5 134	
Stocks finaux	17	Niveau final de restes à payer	46 521
	18	Niveau final du fonds de roulement	9 584
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	- 13 955
	20	Niveau final de la trésorerie	23 539
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	-
20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	21 039	

	Comptabilité budgétaire
	Comptabilité générale



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 NOVEMBRE 2021**

**N° 2021-18**

**Attribution de la concession de service pour la gestion et l'exploitation de la boutique internet grand public de l'IGN**

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 5 novembre 2021,

Vu le décret n° 2011-1371 modifié du 27 octobre 2011 relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), et notamment le 6° de son article 9,


Vu l'avis de la commission des marchés du 5 octobre 2021

**DELIBERE :**

**Article 1 :** La concession de service pour la gestion et l'exploitation de la boutique internet grand public de l'IGN est attribuée à l'opérateur économique CARTOTHEQUE EGG.

**Article 2 :** La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Institut.

La Présidente

  
Emmanuelle PRADA-BORDENAIVE



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



INSTITUT NATIONAL  
DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE  
ET FORESTIÈRE

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 NOVEMBRE 2021

N° 2021-19

**Attribution de l'accord-cadre mono-attributaire relatif à la fourniture, au développement, à la maintenance et à l'infogérance des outils logiciels nécessaires à la mise en œuvre de la Géoplateforme**

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 5 novembre 2021,

Vu le décret n° 2011-1371 modifié du 27 octobre 2011 relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), et notamment le 6° de son article 9,

Vu l'avis de la commission des marchés du 25 octobre 2021

### DELIBERE :

**Article 1 :** L'accord-cadre mono-attributaire relatif à la fourniture, au développement, à la maintenance et à l'infogérance des outils logiciels nécessaires à la mise en œuvre de la Géoplateforme est attribué à la société Worldline France SAS qui rassemble autour de ce projet les sociétés LINK BY NET, Oslandia, Living Data, INNO3 SAS et Le Contact Moderne.

**Article 2 :** La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Institut.

La Présidente

Emmanuelle PRADA-BORDENAIVE



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 NOVEMBRE 2021**

**N° 2021-20**

**Attribution des deux lots de l'accord-cadre multi-attributaire relatif à la production des données d'occupation du sol nouvelle génération sur la France métropolitaine et les DROM**

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 5 novembre 2021,

Vu le décret n° 2011-1371 modifié du 27 octobre 2011 relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), et notamment le 6° de son article 9,

Vu l'avis de la commission des marchés du 20 octobre 2021


**DELIBERE :**

**Article 1 :** L'accord-cadre multi-attributaire, relatif à la production des données d'occupation du sol nouvelle génération sur la France métropolitaine et les DROM est attribué aux opérateurs économiques suivants :

- Lot 1 (saisie d'annotations fines) : AVINEON, CLS, TELESPAZIO FRANCE, GEOFIT et 1SPATIAL FRANCE.
- Lot 2 (finalisation du produit par photo-interprétation) : GEOFIT, AVINEON, 1SPATIAL FRANCE, TELESPAZIO FRANCE et CLS.

**Article 2 :** La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Institut.

La Présidente

  
Emmanuelle PRADA-BORDENAVE



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**IGN**  
INSTITUT NATIONAL  
DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE  
ET FORESTIÈRE

## **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 NOVEMBRE 2021**

**N° 2021-21**

### **CONTROLE INTERNE BUDGETAIRE ET COMPTABLE**

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 5 novembre 2021 ;

Vu le décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP),

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable,

Vu la circulaire du 3 août 2021 relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et opérateurs de l'Etat pour 2022,

#### **DELIBERE :**

##### **Article 1 :**

Le Conseil d'Administration valide le plan d'action établi sur la base de la cartographie des risques budgétaires et comptables.

Les composantes de ce plan d'action sont annexées à la présente délibération.

##### **Article 2 :**

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente

Emmanuelle PRADA-BORDENAVE



**Item « Rémunération »**

Actions de maîtrise de risques planifiées au regard des risques identifiés

Libellé court du risque	Détails	Levier d'actions	Actions	Actions détaillées
Sécurisation du risque de rémunération	Risque de non continuité suite à l'absence de deuxième agent dédié à cette fonction et de procédure écrite.	Organisation	<b>Sécuriser le versement de la rémunération</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir la désignation d'un 2<sup>e</sup> agent sur cette fonction</li> <li>- Elaborer une procédure allégée pour élaborer un Document prévisionnel de gestion au sein de l'IGN en attendant un nouvel outil (remplacement de Pleiades)</li> </ul>
	Risque d'erreurs suite à des retraitements manuels très lourds sur les extractions de données issues des logiciels (SIRH Pleiades et BO).		<b>Améliorer la traçabilité pour faciliter les extractions de données et leur analyse</b>	Identifier les actions de fiabilisation nécessaires à déployer dans le futur SIRH pour optimiser permettant de faciliter le traitement des données "rémunération"

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 NOVEMBRE 2021**

**N° 2021-22**

**Décision d'inutilité des parcelles et bâtiments de l'IGN situés à Hérouville-Saint-Clair  
(Calvados) en vue de leur remise à l'administration des domaines**

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 5 novembre 2021 ;

Vu l'article 9 du décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN),

Vu le schéma pluriannuel de stratégie immobilière approuvé par le conseil d'administration du 25 juin 2021,


**DELIBERE :**

**Article 1 :** Les parcelles ainsi que le bâtiment situés 73 rue Marie Curie sur la commune de Hérouville-Saint-Clair dans le département du Calvados (parcelles : BN144 et BN145, bâtiment référencé 145196-321328 dans le référentiel technique de l'État) sont déclarés inutiles à la mission de service public de l'Institut national de l'information géographique et forestière à compter du 31 décembre 2021.

**Article 2 :** Le directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière est autorisé à réaliser les démarches nécessaires pour remettre ces parcelles et l'ensemble immobilier implantés sur celles-ci à l'administration des domaines.

**Article 3 :** La présente délibération sera publiée sur le site de l'Institut.

La Présidente

  
Emmanuelle PRADA-BORDENAVE